

Loi 178: Libman veut divulguer le contenu de la plaidoirie du Québec devant l'ONU

GILLES NORMAND du bureau de La Presse QUÉBEC

Le député du Parti égalité Robert Libman veut déposer, à l'Assemblée nationale, un document de 32 pages comportant la plaidoirie que le Québec a soumise au Comité des droits de l'Homme de l'ONU pour défendre sa loi 178 sur la langue d'affichage.

Le député de D'Arcy-McGee a reconnu être en possession du document que le gouvernement Bourassa refuse de rendre public, du moins pour le moment, se retranchant derrière le respect de la confidentialité auquel l'oblige le Pacte international entre les pays membres, tant que la décision et les motifs sur lesquels elle s'appuie n'auront pas été divulgués.



Robert Libman

don, Gordon McIntyre, et quatre autres personnes, a lui aussi insisté hier sur le caractère de confidentialité de tout ce qui a trait à cette cause, tant que la décision ne sera pas publiée, mais il soutient «que le Québec a très bien défendu sa cause».

«J'ai le plus grand respect pour les avocats qui ont travaillé à cette plaidoirie. Le Québec s'est défendu très fortement, comme il l'a toujours fait dans les causes où j'ai personnellement été mêlé», assure Me Grey qui se dit en désaccord avec toute perception voulant que le Québec ait agi sans y mettre toute la conviction nécessaire.

Il précise que les principaux arguments présentés par le Québec devant la Cour suprême, dont celui que le français est grandement menacé au Québec, figurent dans la plaidoirie soumise à l'ONU.

Par ailleurs, selon nos informations, le comité de l'ONU a conclu que la loi 178, qui interdit l'usage de l'anglais sur les affiches extérieures des commerces, viole le paragraphe 2 de l'article 19 de la Charte internationale des droits de l'homme, qui se lit comme suit: «Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.»

En 1988, la Cour suprême avait annulé des dispositions de la loi 101 parce qu'elles contenaient à la Charte québécoise des droits, mais elle avait blâmé le gouvernement du Québec pour n'avoir pas fourni une preuve suffisamment substantielle. C'est par la suite que le gouvernement Bourassa adoptait la loi 178.

Dans les circonstances, il est fort possible que le parti ministériel s'oppose à la présentation du document en chambre, aujourd'hui ou plus tard cette semaine, comme le redoutent d'ailleurs Robert Libman.

L'opposition officielle, le Parti québécois, a déjà fait savoir qu'elle exigerait que le gouvernement Bourassa rende publique la plaidoirie écrite qu'il a fournie au Comité des droits de l'Homme de l'ONU, avant de formuler tout commentaire sur cette décision.

L'avocat montréalais Julius Grey, qui a défendu devant l'ONU la plainte portée en 1989 par un entrepreneur de pompes funèbres de Hunting-

Kim Campbell dévoile un plan «pour changer la façon de faire la politique»

MARIE-CLAUDE LORTIE du bureau de La Presse OTTAWA



Les critiques ont dit que Kim Campbell ne faisait que remâcher de vieilles propositions, mais les députés qui l'appuient, eux, ont applaudi à tout rompre le plan en 25 points «pour changer la façon de faire la politique» qu'a dévoilé hier la candidate à la direction du Parti conservateur.

Confrontée à une vague montante de critiques concernant son manque de propositions bien concrètes, Mme Campbell a rendu public un programme qui veut mettre un peu de chair sur l'idée dont elle parle sans cesse depuis le début de sa campagne à la direction: inclure les Canadiens dans le processus politique et changer «la façon dont on fait la politique» dans ce pays.

Son plan se fonde sur 25 propositions, dont, notamment:

- accorder plus d'importance aux opinions individuelles des députés en leur permettant de participer plus activement et plus tôt au processus législatif;
• tenir plus de votes libres aux Communes;
• permettre aux députés de voter quand ils sont dans leur comté comme s'ils étaient en Chambre;

• rendre publiques certaines rencontres du caucus conservateur;

• étudier la possibilité d'avoir un obudsman à l'écoute des doléances des citoyens;

• considérer la possibilité de ne pas accorder de crédit d'impôt pour certains dons politiques;

• examiner la possibilité de rendre déductibles d'impôt les frais de garde pour les candidats potentiels durant leur campagne à l'investiture puis, éventuellement, durant leur campagne électorale, une mesure destinée à encourager les femmes à se présenter en politique.

Selon Mme Campbell, l'ouverture et la consultation sont des moyens pour accélérer et rendre plus efficace le travail gouvernemental parce qu'on cesserait ainsi de gaspiller de l'énergie à convaincre la population d'une mesure douloureuse une fois le fait accompli.

«Le leadership, c'est préparer le terrain pour le changement, parce qu'en démocratie, on ne peut pas faire avaler les choses de force, du moins, pas pour très longtemps», a-t-elle déclaré.

Mme Campbell a fait son annonce à son quartier général d'Ottawa, dans le cadre d'un événement savamment préparé, comme si les stratèges de la ministre de la Défense avaient décidé d'en mettre plein la vue pour faire oublier la décevante performance de leur candidat au débat de jeudi dernier.

Des hauts-parleurs hurlaient les derniers succès de U2. Derrière Mme Campbell, la scène était remplie d'une belle petite brochette bien diversifiée de nouveaux convertis au Parti conservateur et à Kim Campbell. Une femme d'origine asiatique tenait même un bébé dans ses bras. Et l'énergie des quelque 250 supporters réunis réussissait presque à faire oublier que, depuis quelque temps, la Campbellmania a commencé à se dégonfler.

Toutefois, selon les critiques de Mme Campbell, adversaires de la course ou membres de l'opposition, les idées énoncées hier ne sont pas vraiment nouvelles.

«Je n'ai rien vu de neuf ou de révolutionnaire», a lancé Audrey McLaughlin, leader néo-démocrate, qui a elle aussi maintes fois expliqué qu'elle avait envie de «changer la façon dont on fait la politique» en permettant plus de participation des citoyens et des députés.

Garth Turner, député ontarien

candidat à la direction, a rappelé que l'idée des votes libres, par exemple, circule depuis déjà un bon moment. «Ce n'est pas nouveau», a-t-il dit.

Jean Chrétien, leader libéral, s'est quant à lui moqué de la proposition visant à permettre aux députés de voter quand ils ne sont pas en Chambre. «Je ne trouve pas que c'est une très bonne idée de pouvoir voter à partir d'un terrain de golf», a-t-il déclaré à la sortie des Communes.

Mais les députés qui appuient Mme Campbell ont applaudi ses propositions parce que, selon eux, on y retrouve un très grand nombre de réponses aux frustrations qu'ils vivent quotidiennement dans leur travail.

«Pour nous, il y a énormément de bonnes nouvelles dans tout cela», a déclaré le député ontarien Bob Horner, président du comité de la Justice. «Et ce qui est vraiment nouveau, c'est qu'elle les mettra en place, elle, ces réformes», a-t-il ajouté.

«Enfin, quelqu'un qui croit vraiment que les élus peuvent être autre chose que des Yes Man», a ajouté Jean-Pierre Blackburn, de Jonquière qui a subi très durement récemment les pressions et les affres de la discipline de parti à cause de son opposition à la réforme de l'assurance-chômage.

Charest reçoit comme un compliment les attaques de Kim Campbell

MANON CORNELLIER de la Presse Canadienne OTTAWA

Pour le candidat au leadership conservateur Jean Charest, les attaques personnelles lancées par la ministre Kim Campbell à son endroit sont une forme de compliment.

«C'est un compliment quand votre adversaire se préoccupe de vous. Il faut reconnaître qu'il y a là un signe», a-t-il déclaré aux journalistes à sa sortie des Communes, hier.

«Il y a un changement dans le débat et ce n'était pas le cas la semaine dernière», a-t-il ajouté, laissant entendre que la performance jugée décevante de Mme Campbell lors du débat de jeudi dernier pouvait expliquer ses propos.

En fin de semaine, Mme Campbell a soutenu qu'elle avait accompli plus en quatre ans au cabinet que M. Charest en huit ans.

Interrogée à ce sujet hier, la ministre de la Défense ne s'est pas

rétractée. Elle a simplement répété qu'elle était fière de sa feuille de route comme ministre de la Justice.

Pendant les trois années passées à ce poste, Mme Campbell a piloté des projets de loi sur l'avortement, le contrôle des armes à feu et la protection des victimes de viol.

Avant d'être ministre de la Justice, elle fut ministre d'État aux Affaires indiennes. Elle dirige la Défense depuis janvier dernier.

M. Charest a été ministre d'État à la Jeunesse et au Sport amateur. Il a dû démissionner après être intervenu auprès d'un juge. Durant son séjour à l'extérieur du cabinet, il a présidé un comité constitutionnel sur l'accord du lac Meech. Il a ensuite été réintégré au cabinet où il a remplacé Lucien Bouchard à la tête du ministère de l'Environnement.

Il a ainsi vu à la mise en oeuvre du Plan vert et a fait adopter le projet de loi fédéral d'évaluation environnementale. Cette dernière

loi a été très critiquée au Québec.

Hier, le ministre Charest a invité les gens à faire leur propre comparaison.

«Je n'ai pas l'intention de m'embarquer dans ce genre de débat. Ça ne m'intéresse pas de faire ce genre d'échange. Je n'ai pas l'intention non plus de commenter (les bilans de chacun)», a-t-il ajouté.

Il a attribué les commentaires de Mme Campbell à la polarisation normale qui prévaut dans une course à la direction d'un parti. Quant à lui, il promet de s'en tenir à une campagne d'idées.

Cependant, vendredi dernier, il a invité une auditrice d'une ligne ouverte à lui citer une seule politique de son adversaire.

Hier, il a nié vouloir faire croire que Mme Campbell n'avait pas de programmes. Il a expliqué qu'il voulait répondre au défi soulevé par l'auditrice et rien de plus.



Bill McKnight

McKnight appuie Charest

Presse Canadienne SASKATOON

Le ministre fédéral de l'Énergie, Bill McKnight, a pris part dans la course à la direction du Parti conservateur en appuyant Jean Charest.

M. McKnight a décidé d'appuyer M. Charest parce que le ministre de l'Environnement comprend l'Ouest et qu'il détient les qualités de leader que recherche le public.

«Il a une véritable compréhension de l'ouest du Canada», a déclaré M. McKnight en entrevue hier.

«Jean Charest est non seulement bilingue, il est aussi biculturel. Et les appuis qu'il a développés à la base démontrent que les membres ont apprécié le travail qu'il a accompli en tant que député et en tant que ministre prenant la parole devant les associations de comté à travers le pays.»

M. McKnight a fait partie d'un groupe de conservateurs haut placés qui ont tenté récemment de convaincre le chef de cabinet de Brian Mulroney d'être candidat.

Toutefois, Hugh Segal a décidé de ne pas participer à la course à la direction des conservateurs. Le parti choisira un nouveau chef en juin à Ottawa.

Ottawa rejette les demandes des Indiens hors réserves

Presse Canadienne OTTAWA

Des ministres fédéraux ont refusé au Conseil des autochtones du Canada, hier, d'accorder aux Indiens vivant à l'extérieur des réserves les mêmes privilèges qu'à ceux qui y demeurent, comme celui d'être exemptés de toute taxe.

Le chef du conseil, Ron George, voulait que le gouvernement respecte l'esprit de l'accord de Charlottetown, qui aurait placé les Indiens habitant à l'extérieur des réserves sur le même pied que ceux des réserves.

Seulement la moitié du million de personnes qui se proclament d'origine autochtone sont considérées par le gouvernement fédéral comme des Indiens avec statut.

«Nous n'avons pas encore réglé la question d'apartheid avec ce gouvernement», a commenté M. George après un entretien de deux heures avec les ministres,

dont MM. Joe Clark (Affaires constitutionnelles) et Tom Siddon (Affaires indiennes).

Les provinces

M. Siddon a souligné qu'Ottawa ne peut pas reconnaître les Indiens sans statut sans la coopération des provinces et des organismes représentant les Indiens inscrits.

«Je ne peux pas faire participer aux programmes du ministère les Indiens sans statut dont nous n'avons même une liste... sans causer des répercussions importantes et très malheureuses, je crois, dans le statut et les traités des premières nations», a déclaré M. Siddon.

Le ministre a signalé qu'Ottawa et les provinces devront se rencontrer de nouveau pour discuter des préoccupations des Indiens vivant à l'extérieur des réserves et que cela ne pourra pas se faire avant les élections fédérales, qui auront lieu plus tard cette année.

Les Québécois s'opposaient dès le départ à Charlottetown

Presse Canadienne OTTAWA

Le gouvernement fédéral a finalement rendu publics, hier, les résultats de sondages qu'il a fait exécuter avant le référendum du 26 octobre dernier sur l'entente de Charlottetown.

Dès le 11 septembre, a-t-on appris, c'est-à-dire une semaine seulement après l'annonce du référendum, les Québécois étaient déjà majoritairement défavorables à l'accord.

Un sondage d'Anderson Strategic Research, effectué du 8 au 10

octobre, montrait par ailleurs que les forces du NON menaient au Québec, en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba.

Tout au long de la campagne, le premier ministre Brian Mulroney avait soutenu qu'un vote négatif produirait l'instabilité économique et menacerait l'avenir du pays.

Le sondage Anderson fait voir que beaucoup de Canadiens ne l'ont pas cru. Au Québec et dans l'Ouest, 51 pour cent des sondés ont trouvé que l'argument d'incertitude était faible.

Presse Canadienne QUÉBEC

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu, Jean Filion, a incité hier le gouvernement fédéral à proposer, dans son prochain budget, des mesures fiscales efficaces pour contrer le fléau de la contrebande du tabac.

M. Filion a rappelé qu'en 1992 la perte de recettes fiscales fédérales et provinciales se situe à 1,6 milliard et que le Québec occupe 49,3 pour cent du marché total de la contrebande.

«Ottawa, a-t-il dit, dans son prochain discours sur le budget, doit cesser sa politique fiscale de l'autruche qui engendre 50 pour cent de la contrebande du tabac en territoire québécois.»

Pour mettre fin au marché noir, M. Filion a parlé des solutions de rechange que les budgets 1993-1994 des gouvernements fé-

déral et québécois devraient peut-être opposer au statu quo, soit une taxe à l'exportation ou une réduction des taxes «pour éliminer l'incitatif de profit des contrebandiers».

Le député a expliqué que si les gouvernements maintiennent le niveau de taxation actuel, ils devront prévoir des mécanismes à toute épreuve et coûteux pour les percevoir tout en s'assurant que tous les produits du tabac importés au Canada qui sont fabriqués à l'étranger seront frappés de droits de douane.

Si l'option retenue est d'imposer une taxe à l'exportation, M. Filion estime encore une fois que les deux niveaux de gouvernement devront mettre en place d'autres mécanismes rigoureux de perception.

Quant à l'idée de réduire les taxes, elle permettrait de porter un dur coup «à la concurrence déloyale des prix entre les pro-

duits fabriqués au Canada et ceux fabriqués aux États-Unis».

«Cependant, a ajouté M. Filion, cette solution pourrait être accompagnée d'une nouvelle dynamique fiscale, soit un mécanisme de taxe sur le tabac en main remboursable, perçue chez les fabricants canadiens.»

Une enquête menée pour le compte du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac et dont les résultats ont été rendus publics le 13 avril indique qu'en 1992 les Canadiens ont consommé 9,7 milliards de cigarettes de contrebande (48,7 millions de cartouches).

L'étude souligne aussi que le marché noir des cigarettes au Québec a augmenté de 112 pour cent en un an. Il est passé de 11,3 millions de cartouches en 1991 à 24 millions en 1992.

Cette situation a sérieusement affecté les revenus des détaillants québécois qui ont perdu 50 pour cent de leurs ventes.

Les négociations dérapent en Ontario

Presse Canadienne TORONTO

Les négociations en vue de réduire la masse salariale de la fonction publique de l'Ontario ont dérapé hier: le gouvernement a décidé de reporter les rencontres à vendredi à la suite des menaces des dirigeants syndicaux de boycotter les pourparlers.

Le gouvernement devait commencer aujourd'hui des négociations secteur par secteur avec les syndicats et les autres employeurs de la fonction publique. Elle reprendront vendredi, alors que la province dévoilera ses propositions pour réduire le déficit provincial d'au moins 9 milliards.

Une coalition de 26 leaders syndicaux a fait savoir au négociateur en chef de la province, Michael Decker, qu'ils ne discute-

raient pas du soi-disant contrat social tant qu'on ne leur dirait pas où le gouvernement compte faire des compressions budgétaires.

«Nous ne voulons pas nous asseoir à la table... tant que nous ne verrons pas leur programme», a déclaré Fred Upshaw, président du Syndicat des fonctionnaires de l'Ontario. Le syndicat s'est joint à la coalition qui a refusé de négocier des compromis pour contrôler les dépenses.

Les néo-démocrates tentent de réduire leur budget afin d'empêcher que le déficit n'atteigne les 17 milliards prévus en 1993-94.

Les parties d'opposition et les syndicats ont accusé le gouvernement de gonfler le déficit projeté de plusieurs milliards de dollars.

Canadian Press OTTAWA

Les Canadiens souffrent autant que les habitants du tiers monde, pendant que le premier ministre Mulroney dépense un million pour un voyage d'adieux à l'étranger.

«Le gouvernement s'obstine à ne rien comprendre, a déploré hier en Chambre le député libéral Sergio Marchi. L'an dernier, les banques d'aliments canadiennes ont distribué plus de 75 millions de livres d'aliments aux Canadiens dans le besoin. Ce sont là des statistiques dignes d'un pays du tiers monde.»

«Comment les Canadiens peuvent-ils ajouter foi au sens des priorités du gouvernement, lors-

que celui-ci dépense un million pour la tournée d'adieux de son premier ministre?»

Brian Mulroney a rétorqué que la question était grossière, et a accusé le député de la circonscription torontoise d'York-Ouest de calomnier le Canada en le comparant à un pays du tiers monde.

«Nous avons certes des problèmes, mais le Canada traite tous ses citoyens mieux que n'importe quel autre pays dans le monde entier. C'est déshonorer le Canada que de l'abaisser au rang des pays du tiers monde, qui, malheureusement, se trouvent dans une situation totalement différente de la nôtre.»

Le premier ministre doit se rendre le mois prochain à Moscou, Bonn, Londres et Paris.

## Les dangers de l'indifférence

Comment cela a-t-il pu arriver? Comment s'assurer que cela ne se reproduise plus? Cinquante ans après que le ghetto de Varsovie, confronté à l'ultime phase de la «solution finale», eut été embrasé par une révolte perdue à l'avance, ces deux questions n'ont rien perdu de leur actualité. Elles se posent même, un demi-siècle plus tard, avec une acuité renouvelée.



Le 19 avril 1943, une poignée de Juifs qui avaient jusqu'alors réussi à échapper aux camps et à la famine ont accueilli avec des cocktails Molotov et autres armes de fortune les nazis venus vider définitivement le ghetto et les conduire vers les camps de la mort. Pendant trois semaines, ils ont conduit leur bataille avec l'énergie du désespoir. Sachant que sans aide extérieure, tout ce qu'ils pouvaient y gagner, c'était le droit de choisir leur façon de mourir. Ce qui fut le sort de la majorité d'entre eux.

Le ghetto a été réduit en cendres, emportant avec lui tout un univers. La Pologne abritait avant la guerre la plus importante communauté juive en Europe; il n'en reste plus que des miettes. Au total, ce sont six millions de Juifs, l'équivalent du Québec entier, qui ont péri dans le délire nazi.

Plus qu'un retour horrifié sur le passé, la commémoration de l'anniversaire de cette insurrection c'est aussi, ainsi que l'ont constaté quelques uns des survivants, l'occasion de faire un triste constat. L'humanité est toujours plus prompte à oublier l'Histoire - un sondage publié hier montre que près du quart de la population américaine croit que l'Holocauste n'a jamais eu lieu -, qu'à en tirer un enseignement.

Au moment même où des scènes poignantes d'émotion avaient lieu devant les vestiges de l'horreur nazie, une guerre sans merci se poursuivait en Bosnie. L'extermination qui guette les Musulmans de l'ex-Yougoslavie n'est certes pas aussi argumentée idéologiquement que ne le fut celle des Juifs. La Serbie cherche davantage la «pureté territoriale» que la pureté raciale. Et la comparaison entre Milosevic et Hitler comporte d'immenses dangers de banalisation. Il n'en demeure pas moins que dans les faits, c'est un peuple entier qui est en train de disparaître sous nos yeux, sans que l'on bouge le petit doigt.

Comme ce fut le cas pour le nazisme, le monde a ici aussi négligé de s'inquiéter devant les signaux du drame à venir, a refusé de croire au pire, a rejeté comme farfelus les scénarios apocalyptiques, jusqu'à ce qu'il soit trop tard et qu'il devienne pratiquement impossible d'intervenir.

Et c'est peut-être là que tient l'essentiel de la leçon que l'on

aurait dû retenir de l'Holocauste et de toute l'histoire de l'héritage: si l'on veut prévenir la tragédie, il faut savoir déceler ses germes et agir avant qu'il ne soit trop tard. En 1928, Hitler dirigeait une formation politique insignifiante, qui ne recueillait que 2,6 p. cent des voix lors d'élections générales. Cinq ans plus tard, il remportait le pouvoir, avec le soutien de la droite allemande, qui avait décidé de faire alliance pour des fins de stratégie politique avec un homme qu'elle méprisait. On connaît la suite.

Au moment où le Nouvel Ordre Mondial nous apporte une moisson impressionnante de tensions raciales et de foyers de guerres inter-ethniques, au moment où l'idéologie nazie recrute de nouveaux adeptes sur fond d'économies chancelantes, de crises d'identité et de peur de l'Autre, le retour sur ces souvenirs douloureux nous dit qu'on risque bien plus à ignorer les premiers symptômes d'intolérance qu'à les dénoncer, quitte à paraître un peu alarmistes.

L'humanité, nous rappelle ce 50ème anniversaire, est capable des pires destructions. Elle est aussi capable de révolte, de courage et de dignité, même au milieu de l'horreur la plus pure. Mais elle jouit surtout, en tous temps, d'une immense aptitude à l'indifférence.

Agnès GRUDA

## Le train... de nuit

Pas besoin d'une enquête exhaustive pour imaginer que ce ne doit pas toujours être drôle d'habiter dans le Vieux-Montréal. Surtout l'été quand les touristes, les flâneurs et les fêtards prennent possession des lieux. Souvent sans aucun respect pour la quiétude des citoyens qui ont décidé de s'y installer à demeure.



Ce qui surprend, par contre, c'est que certains s'en étonnent. Au point de dénoncer la présentation de spectacles qui y attirent des foules considérables. Comme c'est le cas présentement avec la pétition de résidents du secteur contre la reprise, cette année, du *Grand Jeu de Nuit* qui, l'été dernier, amenait quotidiennement 2 000 spectateurs sur la Place d'Armes. Une initiative qu'on a tolérée, dit-on, dans le contexte des fêtes du 350e de

Montréal mais qu'on ne voudrait surtout pas voir se transformer en tradition.

Si cette frustration est compréhensible, elle n'inspire pas par contre beaucoup de sympathie. Par définition, le cœur du Vieux Montréal est une attraction touristique dont la popularité entraîne inévitablement des inconvénients pour ceux qui, en toute connaissance de cause, ont choisi d'y habiter. Surtout qu'il ne s'agit pas d'un quartier d'habitations familiales qui se serait subitement transformé comme ce fut le cas, par exemple, avec les installations olympiques dans un secteur résidentiel de l'est. Ceux qui ont acheté des condos de luxe ou aménagé dans des lofts pittoresques du Vieux devaient savoir à quoi s'en tenir. Y compris à être dérangés par l'impact «brutal et intolérable» de spectacles conçus précisément en fonction d'un cadre unique qui appartient au patrimoine collectif. Ils sont aujourd'hui mal venus de se plaindre.

C'est justement grâce à des manifestations comme le *Grand Jeu de nuit*, que ce quartier devient un centre d'animation culturelle populaire et non plus seulement un musée architectural qu'on visite en calèche aux heures convenables pour les privilégiés qui ont la chance d'y habiter. Et qui peuvent toujours se réfugier à l'Île-des-Sœurs si cette évolution leur paraît à ce point insupportable. Normalement, quand on élit domicile près d'une gare, on ne proteste pas parce que les trains passent. On déménage.

Pierre GRAVEL

## Los Angeles respire

On pouvait craindre le pire à Los Angeles, la semaine dernière, alors que le jury semblait incapable d'en arriver à un verdict au sujet des assaillants de Rodney King.



L'affaire était pourtant si claire pour ceux qui avaient vu la fameuse bande vidéo et qui étaient encore outrés par l'exonération des policiers, il y a un an.

La menace de nouvelles émeutes a sans doute pesé sur les jurés. On cherche généralement à les mettre à l'abri de toute pression qui pourrait fausser leur interprétation des témoignages tels qu'ils ont été présentés devant le tribunal. Mais dans le cas de Rodney King, on ne pouvait faire oublier aux jurés qu'un acquittement pourrait de nouveau entraîner des dizaines de morts dans les rues de Los Angeles.

Dans ces circonstances, sept jours de délibérations n'étaient pas trop pour rendre un verdict dans une affaire bien plus complexe que ne le laisse supposer la bande vidéo. Pendant six semaines, les jurés ont entendu des témoignages et des plaidoyers pour déterminer si les accusés avaient eu «des intentions criminelles» et avaient utilisé «une force excessive». La bande, si éloquente quant au fait qu'il y a eu passage à tabac, ne répond pas à ces questions.

Le travail du jury était encore compliqué par le fait que les témoignages étaient souvent si contradictoires qu'il était impossible d'en arriver à une version raisonnable des faits qui puisse mettre tout le monde d'accord.

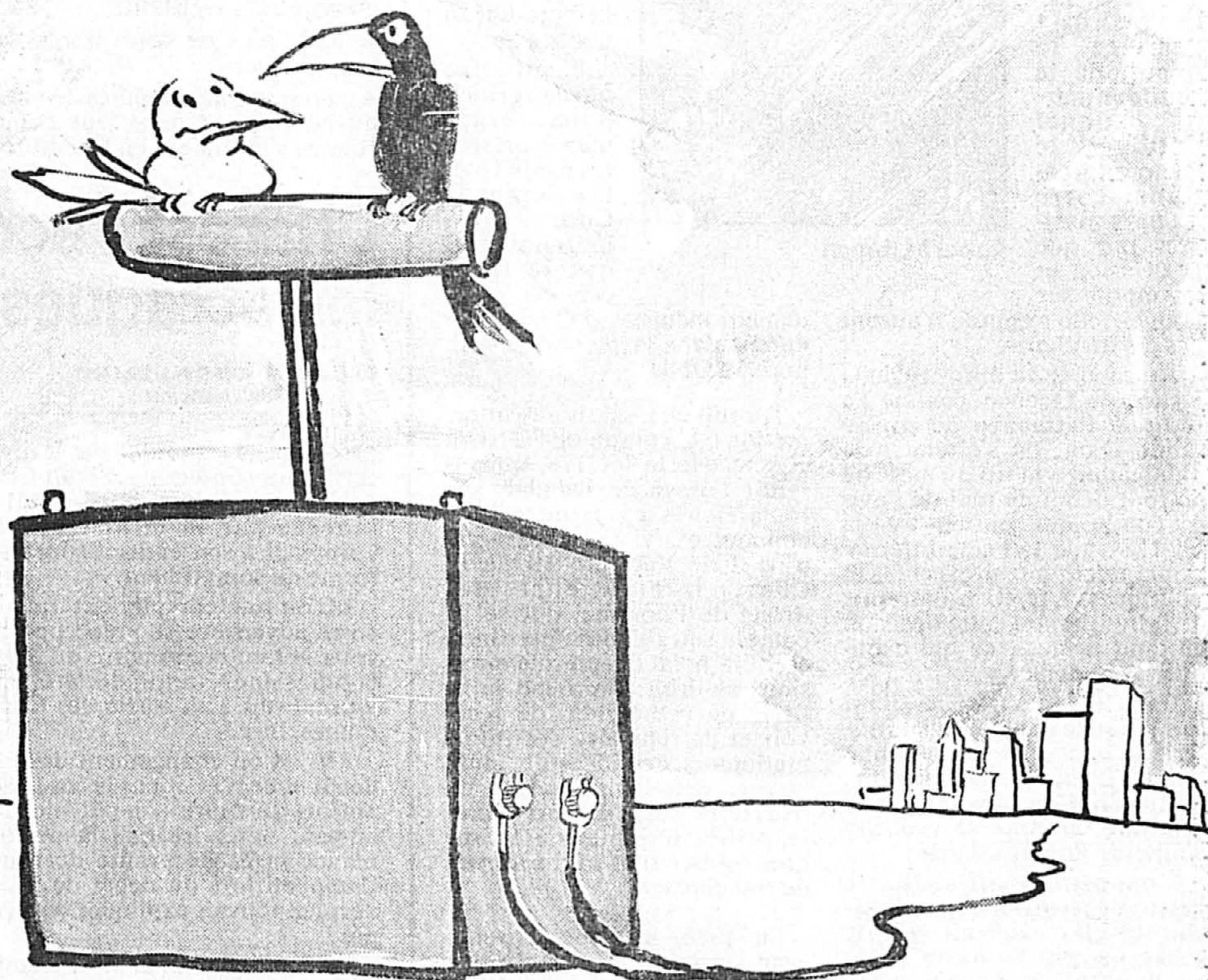
On peut douter des «intentions criminelles» des deux policiers qui ont été acquittés. L'un était une recrue à l'essai. L'autre aurait par moment cherché à protéger Rodney King des coups de ses collègues. Dans un jugement qui n'est pas inspiré par la colère, il est normal de leur accorder le bénéfice du doute. Les deux autres sont clairement responsables de l'attaque. L'un s'en donnait à cœur joie avec sa matraque et s'en est vanté par la suite. L'autre était le supérieur en grade.

Mais, à la lumière de ce verdict, on s'étonne d'autant plus de celui que le premier jury a rendu. Le second procès s'est déroulé devant une cour fédérale en vertu d'une loi des années 60. Il arrivait alors dans le Sud que des Noirs soient assassinés et leur meurtrier aussitôt acquitté par un tribunal local. La loi fédérale permet maintenant de poursuivre le meurtrier pour avoir privé sa victime de ses droits.

Il est étonnant que cette loi soit utilisée dans un État comme la Californie qui n'a rien en commun avec le Sud raciste des années 60. En dépit de l'image laissée par Perry Mason et L.A. Law, le système judiciaire de la Californie laisserait à désirer. Les émeutes de l'année dernière ont peut-être des causes plus graves qu'une simple réaction à un verdict aberrant mais isolé.

Frédéric WAGNIÈRE

## LOS ANGELES RESPIRE UN PEU



Gero 20/4/93

DROITS RESERVES

## Le PLQ presse le gouvernement d'avoir le courage qui lui a manqué en 1988

MARCEL ADAM

La semaine dernière, l'exécutif du Parti libéral du Québec recommandait de légiférer de manière à rendre le français obligatoire et prédominant dans l'affichage.



Ce qui éliminerait la Loi 178 et en conséquence dispenserait le gouvernement d'invoquer à nouveau la clause dérogatoire de la Charte canadienne pour la reconduire.

En d'autres mots, l'état-major du PLQ demande au gouvernement de faire cette année ce qu'il aurait dû faire il y a cinq ans, soit respecter l'arrêt de la Cour suprême interdisant l'unilinguisme français dans l'affichage (au nom de la liberté d'expression garantie par nos chartes) mais autorisant la formule maintenant mise de l'avant.

(Laquelle avait été inspirée à la Cour par la plaidoirie du procureur du gouvernement québécois, rappelons-le pour que n'échappe à personne l'ironie de ce retournement des choses).

Mais il n'est pas dit que cette résolution ne sera pas édulcorée par le Conseil général du PLQ, lors de sa réunion de la prochaine fin de semaine, si on en juge par le grand nombre d'amendements en préparation.

Car si la majorité des élus libéraux et peut-être aussi des militants souhaite ne pas utiliser encore l'odieuse clause nonobstant, une forte proportion de libéraux n'est pas disposée à respecter la promesse faite par son chef à la communauté anglophone avant les élections de 1985 pour s'assurer son suffrage, en adoptant la résolution de l'exécutif.

Le ministre responsable du dossier linguistique, Claude Ryan, ne parlait-il pas, il y a une quinzaine, d'une manière trahissant un penchant pour le statu quo en cette matière? N'envisageait-il pas que des ajustements mineurs à la législation, et un référé à la Cour d'appel pour voir si le gouvernement pourrait de la sorte éviter la clause nonobstant?

Après la défaite du parti qu'il dirigeait, Claude Ryan s'est subitement réconcilié à l'automne 1981 avec la Loi 101, dont il avait combattu avec acharnement les dispositions inutilement intolérantes et mesquines, notamment en matière d'affichage. La raison de sa conversion? La campagne électorale lui avait fait découvrir à quel point la population québécoise était attachée à la Charte de la langue française.

Est-il prêt à endosser une solution qu'il trouvait inappropriée en 1988, ce ministre qui a piloté la Loi 178 et invoqué la clause dérogatoire en toute bonne conscience pour la faire adopter? Est-il prêt en quelque

sorte à se dédire, ce politicien qui, comme son chef, assujettit les droits fondamentaux non seulement à la loi de la majorité mais à l'opinion publique et aux humeurs populaires?

«J'ai toujours dit qu'on retrouvait en 1993 une certaine évolution dans la société québécoise», disait l'autre jour Robert Bourassa.

La plupart des membres du caucus et du parti qui sont prêts à assouplir plus ou moins la loi en matière d'affichage invoquent comme leur chef une plus grande tolérance à ce chapitre dans l'opinion publique.

Les politiciens ne sont pas les seuls à avoir une morale de situation en matière de droits et libertés. À peu près tous ceux qui participent au débat politique, et au premier chef les médias, invoquent les sondages pour soutenir leur argumentation.

Le Conseil de la langue française a lui aussi fait ausculter les reins et les cœurs de la population par une maison de sondage avant de déterminer dans quelle mesure il convenait de reconnaître les droits et libertés de la minorité anglophone en matière linguistique. Ce geste honteux discrédite cet organisme dont on attend qu'il offre au gouvernement autre chose que des conseils démagogiques ou politiciens.

En matière de libertés et de droits fondamentaux, le gouvernement d'une démocratie digne de ce nom ne doit faire accep-

tion ni du sentiment de la majorité, ni des humeurs de l'opinion publique, encore moins du courant de pensée dominant chez les militants du parti dont il est issu.

Il ne doit se laisser guider que par la lettre et surtout l'esprit de la Charte, elle qui existe pour mettre les individus à l'abri des abus de pouvoir du gouvernement et protéger les minorités contre la tyrannie de la majorité, non pour accommoder les gouvernants et justifier la prépondérance du nombre.

Robert Bourassa aime répéter que le recours à la clause dérogatoire n'était pas son premier choix, qu'il y a eu recours avec réticence pour maintenir la paix sociale, qu'il croyait dangereusement menacée par l'agitation de l'intelligentsia nationaliste et une manifestation publique réunissant quelques dizaines de milliers de personnes.

Le premier ministre ne se rend pas compte de deux choses: 1— L'aveu répété de sa hantise au sujet de la paix sociale enhardit ses adversaires à ne pas se priver de le menacer de donner raison à sa phobie; 2— Il est à la merci des humeurs de l'opinion publique parce qu'il laisse ses adversaires la façonner seuls plutôt que d'exercer le rôle pédagogique que l'on attend d'un chef de gouvernement à cet égard.

Ce manque de leadership laisse le champ libre aux démagogues d'exciter la population au sujet d'une question qui ne l'inquiète pas en temps ordinaire.

Opinions

# Hydro-électricité: que les Cris «éduquent» leurs alliés américains qui sont mal informés

JEAN-PIERRE DRAPEAU et YVES GUÉRARD

Respectivement directeur général et président du GRAME, MM. Drapeau et Guérard sont les deux auteurs du mémoire «Réhabiliter l'hydro-électricité et refuser les mensonges». Ils répondent ici au texte de M. Saganash publié dans La Presse du 8 avril.

Vous serez peut-être surpris de l'apprendre, mais nous réagissons de façon malgré tout positive à votre texte «Réactions au mémoire du Groupe de recherche en macroécologie. Développement hydro-électrique: vérités et mensonges» publié dans La Presse du 8 avril. Car malgré les quelques attaques que vous faites contre notre mémoire «Réhabiliter l'hydro-électricité et refuser les mensonges» déposé devant la Commission parlementaire, le ton de votre discours nous apparaît plus serein et c'est justement ce que nous recherchons dans le débat sur l'énergie.

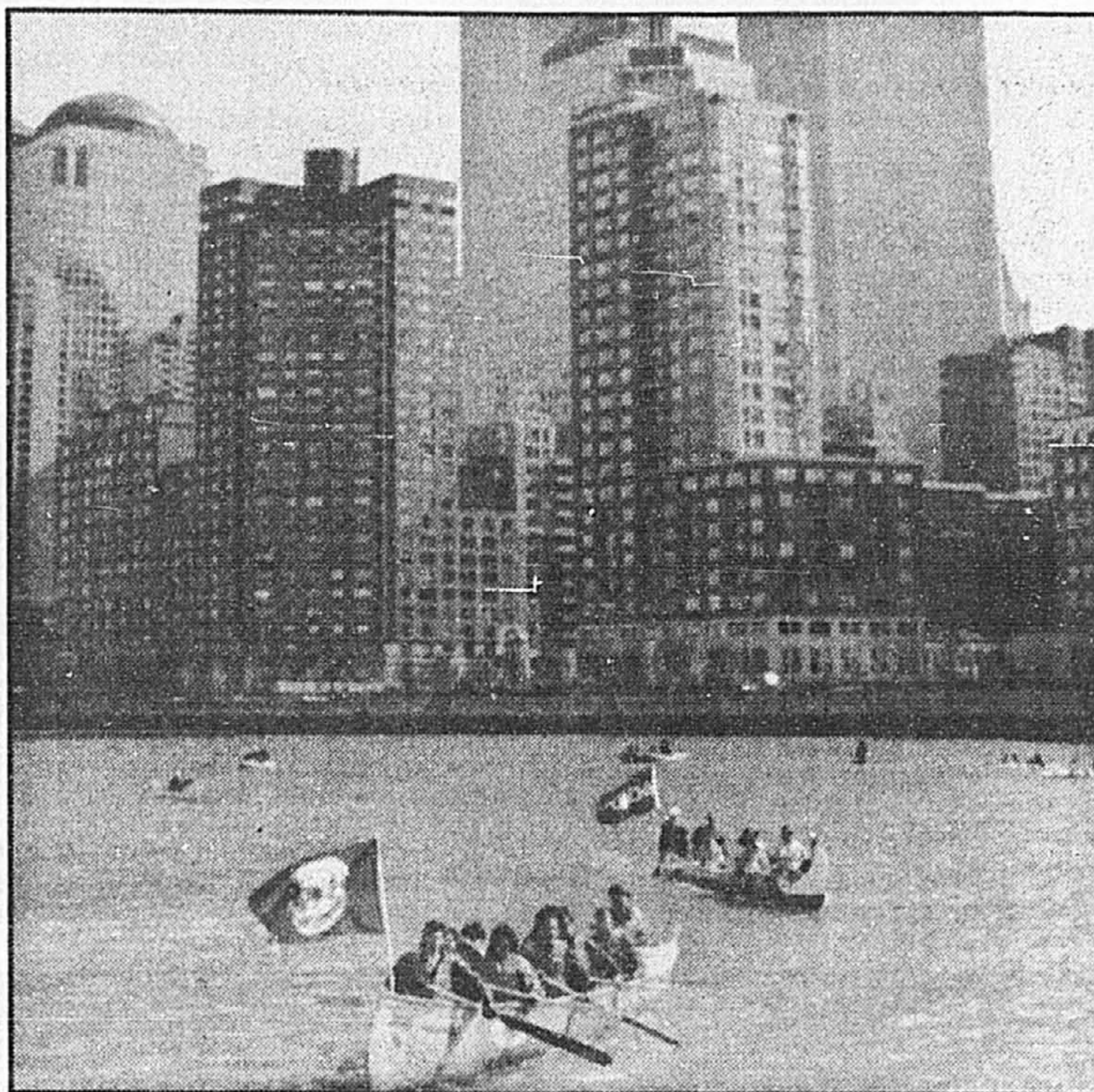
D'ailleurs, dans votre texte publié dans La Presse, la plupart des questions que vous posez ou des positions que vous défendez concernant les alumineries, les contrats à partage de risques, les problèmes de mercure, la modification du mode de vie traditionnel des Autochtones ou la nécessité d'un débat public sur l'énergie rejoignent les opinions que le GRAME a émises dans son mémoire (pages 21 et suivantes) ou que nous avons personnellement exprimées à maintes reprises au cours des dernières années dans le magazine Franc-Vert, publié par l'Union québécoise pour la conservation de la nature, dont en particulier dans l'éditorial «Énergie: un vrai débat public, pour un enjeu de société» publié dans le numéro de décembre 1992 de ce magazine. Tout comme vous, nous avons dénoncé publiquement, dans divers textes publiés entre autres dans le magazine Franc-Vert, le secret entourant les contrats entre Hydro-Québec et les alumineries, la tentative de «scinder» l'évaluation environnementale du projet Grande-Baleine, les problèmes causés aux Cris, etc.

Ceci dit, vous vous demandez qu'est-ce qui «choque tant» le GRAME. Sachez que ce n'est pas l'opposition tenace des Cris au projet Grande-Baleine ou à la politique énergétique du gouvernement du Québec. Vous avez entièrement le droit de vous y opposer, surtout avec le ton tout à fait légitime que vous utilisez dans votre texte publié dans La Presse. Le vrai problème commence en fait quand votre groupe ou des groupes américains qui sont vos alliés aux États-Unis utilisent ce que nous appelons un double discours: des propos et un ton tout à fait légitimes dans les témoignages faits au Québec, mais des propos et un ton faisant appel à la démagogie, aux mensonges et à la désinformation dans les témoignages faits aux États-Unis. Car ce que personne n'a le droit de faire, et des groupes américains dont vous semblez être les alliés ne cessent de le faire, c'est d'utiliser des mensonges pour amplifier un message. Le débat est déjà assez complexe comme cela sans le compliquer encore davantage par des données fausses.

Ce qui nous dérange, ce sont les 36 mensonges, que nous avons numérotés et réfutés un à un dans notre mémoire, que le Natural Resources Defense Council (NRDC), votre principal allié aux États-Unis, utilise dans sa lettre de levée de fonds contre le développement hydro-électrique de la Baie-James. Ce qui nous dérange, c'est la campagne systématique de dénigrement dans les campus américains, comme en fait foi l'article «Hydro et les campus américains: la marée monte», publié par le magazine culturel Voir du 1 avril 1993. En Commission parlementaire, nous étions accompagnés de différentes personnalités (MM. Danseur, Bourque, Prescott et Cabot) qui avaient chacun leurs raisons d'appuyer notre mémoire, mais aussi leurs réserves à apporter face à Hydro-Québec. L'un d'eux, Francis Cabot, est un Américain, ancien membre du NRDC et ami de plusieurs membres du Conseil d'administration de ce groupe. Il s'est dit «très gêné en voyant les efforts que cet organisme déploie pour déformer les faits et, dans ses communications avec ses membres, répandre des faussetés et des exagérations dans le but ultime d'amasser des fonds pour couvrir ses frais généraux». «Ces gens, a-t-il expliqué, persistent dans la désinformation et continuent de faire tout ce qu'ils peuvent, avec d'autres, pour soutenir, dans les institutions législatives de tout le Nord-Est des États-Unis, un lobby contre l'énergie hydroélectrique provenant du Québec et pour pousser au désinvestissement les agences étatiques gouvernementales ainsi que les institutions détentrices d'obligations d'Hydro-Québec dans cette région, tout cela, dans une grande part, en fomentant l'activisme des étudiants sur les campus.» «L'image du Québec (aux États-Unis) restera détériorée pendant un certain temps, a-t-il conclu.»

Ce qui nous dérange, ce sont les deux autres grossiers mensonges que le NRDC et son avocat-vedette, Robert Kennedy jr., ont ajouté le 22 mars dernier lors des audiences, auxquelles nous participions, du Comité conjoint sur l'énergie du Sénat et de la Législature du Massachusetts. Nous ne nous sommes d'ailleurs pas gênés pour faire savoir publiquement aux parlementaires et aux sénateurs du Massachusetts que M. Kennedy mentait en déclarant d'abord qu'Hydro-Québec construisait présentement un barrage sur la rivière Sainte-Marguerite et en affirmant ensuite qu'aucune audience publique n'était tenue sur ce sujet au Québec! Nous, nous avons le même langage des deux côtés de la frontière: en plus de notre message scientifique visant à réhabiliter l'hydroélectricité, nous dénonçons les mensonges autant au Québec qu'aux États-Unis.

Ce qui nous dérange, ce sont les accusations de «sang sur les mains» que nous nous sommes fait lancer aux États-Unis. Ce sont aussi les déclarations du 22 mars dernier de Matthew Coon-Come, Grand chef du Grand Conseil des Cris, ou de Robert Kennedy jr sur les «lois faibles du Québec», sur le «génocide du peuple cri», sur «l'extermination totale de la nature». Ce qui nous dérange, c'est d'entendre dire que vous avez dû signer, «un fusil sur la tête», la Convention de la Baie-



Manifestation des Cris à New York.

James et du Nord québécois et la multitude d'autres ententes (17, avons-nous appris aux États-Unis) qui ont suivi!

Ce qui nous dérange, c'est d'entendre Matthew Coon-Come faire appel, et je cite, «au peuple du Massachusetts et aux États-Unis pour venir en aide aux peuples vulnérables, à l'environnement et aux droits de la personne» («the people of Massachusetts and the United States can be counted upon to act in favour of vulnerable peoples, the environment and human rights!») Ce qui nous dérange, c'est d'entendre un élu du Massachusetts, membre du Comité conjoint, lancer, en réponse à ce «vibrant plaidoyer» fait par M. Coon-Come au cours des audiences auxquelles nous avons participé à Boston, que «les États-Unis d'Amérique protégeront le peuple cri contre ces gens-là» («The United States of America will protect the Cree people against these people.») Quand vous écrivez, dans votre texte publié dans La Presse du 6 avril dernier, qu'il faut faire éclater le mythe selon lequel les Cris attaquent les Québécois, nous vous faisons respectueusement remarquer que lorsqu'on parle de «ces gens-là», on ne parle manifestement plus d'Hydro-Québec...

Ce qui nous dérange enfin par-dessus tout, c'est d'essayer de faire accroire en dehors de nos frontières que le Québec n'est ni une société responsable en matière d'environnement, ni une société respectueuse des droits de la personne, en particulier en ce qui concerne les Autochtones. Nous entendons démontrer le contraire et c'est à partir d'arguments scientifiques, et

non «du pathos» comme vous l'affirmez, que nous bâtissons notre discours et que nous continuerons d'intervenir partout où nos moyens nous le permettront. Et si les groupes qui sont vos alliés aux États-Unis sont tout simplement «mal informés», il est de votre devoir de les éduquer.

Nous sommes très sensibles aux problèmes que le développement hydro-électrique peut causer aux Cris. Mais nous le sommes beaucoup moins quand vous faites de la surenchère. Et il serait peut-être honnête de parler aussi des quelques bénéfices dont les Cris doivent bien avoir bénéficié grâce au développement hydro-électrique.

Nous considérons que pour faire vraiment oeuvre utile, les médias, les entreprises, les groupes d'intérêt et les gouvernements doivent tous s'astreindre à une information rigoureuse exacte, claire et compréhensible. En valorisant l'honnêteté intellectuelle et l'information fondée sur des preuves scientifiques, les principaux acteurs de la scène environnementale contribueront à élever le débat à un niveau qui gagnera la confiance et l'adhésion du public aux objectifs de la conservation et du développement durable. L'information fondée sur des preuves scientifiques donne le pouvoir de comprendre, de décider et d'agir dans un souci d'équité et de justice.

En terminant, permettez-nous de vous assurer que nous respectons la sagesse de l'ainé Cri que vous citez, en disant modestement comme lui que nous ne possédons pas la vérité. Voyez la notre volonté très vive d'explorer nos vérités et les vôtres par un dialogue ouvert.

## Bêtes de somme...

PAUL-ANDRÉ MARTINEAU

L'auteur est président du Parti québécois de Pointe-aux-Trembles.

M. Lucien Bouchard, Il est stupéfiant de voir que certaines évidences toutes simples vous ont échappé lorsque vous avez fait vos déclarations fracassantes par le biais des journaux, le 3 avril dernier. Ces évidences touchent le militantisme politique qui se fait bénévolement par des gens bien ordinaires qui ont comme seule rétribution le sentiment de contribuer à une cause. Quelles sont ces évidences?

1. Les députés, quels qu'ils soient, ne sont politiquement rien sans ces bénévoles. Ce sont les militants qui assurent les victoires lors des consultations populaires.

2. Que vous le vouliez ou non, la majorité des militants bloquistes sont aussi des militants péquistes. Pour ces derniers il faut maintenant doubler les efforts: deux campagnes annuelles de financement, deux campagnes de recrutement, faire deux fois le jeu des conventions, les élections aux niveaux provincial et fédéral. Au cours des prochains mois, l'activité sera tellement intense et fébrile qu'il ne faut pas inutilement surcharger les troupes.

3. La souveraineté du Québec ne se fera pas contre le peuple québécois mais avec le peuple québécois. Ne vous en déplaise, les meilleurs représentants de ce peuple sont avant tout les militants et militants issus de leur communauté.

D'où le corollaire suivant: il faut montrer un minimum de respect envers les ressources militantes d'un parti politique. Par vos déclarations intempestives, vous avez agi d'une façon extraordinairement malhabile.

D'abord cette fameuse lettre de Michel Bourdon que j'ai eu l'insigne honneur de cosigner. Vous êtes tombé à bras raccourcis sur M. Bourdon en le traitant de baron local tout en oubliant que le cosignataire de cette lettre était un représentant élu des membres bénévoles du PQ de PAU. Le député du comté de Pointe-aux-Trembles n'était que la pointe de l'iceberg. Il n'a fait que prendre la défense des militants souverainistes du comté. Car il y a une chose sur laquelle on n'a pas suffisamment insisté: Michel Bourdon a accordé son appui à un candidat seulement après que ce dernier eût reçu l'appui officiel et unanime de l'ensemble de l'exécutif du comté. Il est faux de prétendre que notre député ait voulu imposer son «poulaïn». Avec la lettre, il est allé jusqu'au bout de sa démarche: ce sont aux militants travaillant avec le candidat lors d'une élection de choisir justement celle ou celui avec lequel ils veulent travailler. Cette prérogative doit donc appartenir à ceux qui habitent le comté et non pas à ceux qui, une fois la convention passée, ne reviendront plus sur le terrain. Lors de la convention de Mercier, quatre candidats s'affrontaient. Tous avec d'incontestables qualités. De même pour les militants qui gravitaient autour de leur organisation respective. Il fallait alors laisser aux militants de Mercier le soin de faire leur choix. Nous ne voulions pas que nos bénévoles soient considérés comme des militants de deuxième ordre. Le minimum de respect qui leur revenait devait commencer en leur conférant le droit de choisir leur candidat(e). Vous avez raison, les statuts du Bloc ont été votés lors d'une assemblée générale. Nous n'avons pas été assez vigilants à ce moment-là. Mais de par vos déclarations quelques jours avant la convention, vous avez encouragé une telle pratique pour que votre candidate gagne.

Si, dès le début, vous aviez une préférence, pourquoi ne pas avoir nommé d'office votre candidate? Au nom de la démocratie? Croyez-vous sincèrement que cette démocratie a été mieux servie avec le cercle du 4 avril? Lors d'une investiture, on peut gagner ou perdre. Cela fait partie du jeu politique. C'est acceptable. Ce qui l'est moins, c'est de voir le chef se prononcer officiellement en faveur d'une candidate en fin de course. En pipant les dés, bon nombre de bénévoles se sont sentis floués. Le temps que nous fournissent les bénévoles est précieux. Vous ne vous en êtes pas encore rendu compte.

Vous ne voulez pas que le Bloc soit inféodé à des barons locaux. Je suis d'accord avec vous. Mais vous semblez préférer qu'il le soit à vos diktats. Moi, je considère qu'il faut, avant tout, inféoder ce parti à ses militantes et militants. Ce n'est pas uniquement vous. C'est l'ensemble des militants souverainistes qui croient en la cause et qui travaillent pour elle. Vous vous plaignez du désert que vous traversez depuis trois ans. Mais dites-vous que vous n'avez pas tout commencé à zéro. Imaginez un instant le désert encore plus aride que vous seriez en train de franchir s'il n'y avait pas eu des militants souverainistes convaincus pour entretenir la flamme pendant que plusieurs s'évertuaient à vendre un accord conclu dans l'honneur et l'enthousiasme.

Bref, l'amertume est manifeste dans le comté fédéral de Mercier. Personnellement, je débarque de la galère du roi. Je ne participerai pas, ni de près ni de loin, à ce cinglant mépris envers celles et ceux grâce auxquels votre parti existe. Il y a une limite à se faire respecter uniquement lorsque vient le temps d'utiliser nos jambes et nos bras. Les militants, ce ne sont pas des bêtes de somme.

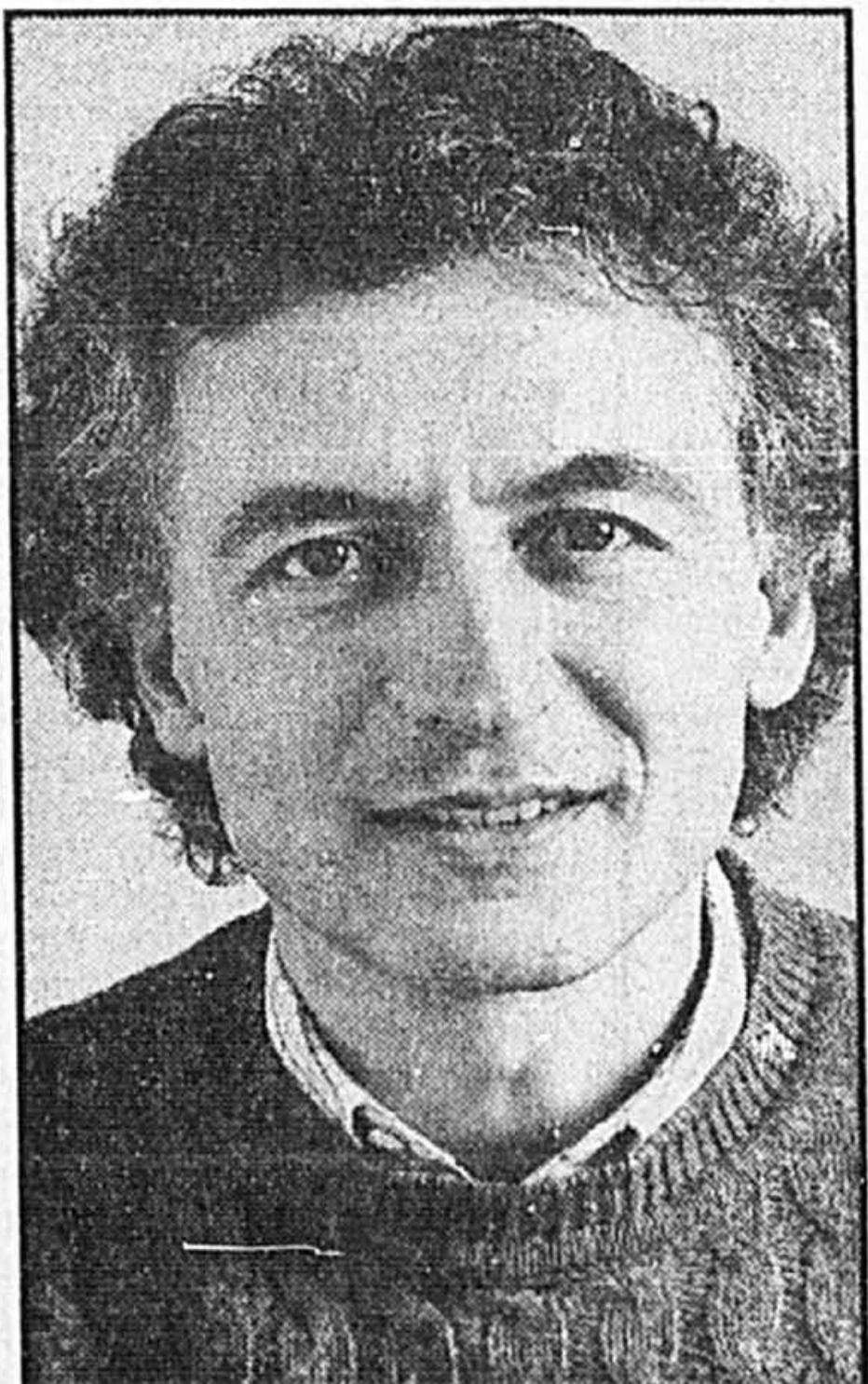
# De la baronne déchu au vicomte «pourfendu»!

MARCO MICONE

L'auteur est dramaturge et s'intéresse aux questions intercommunautaires au Québec.

Voici, en ce qui me concerne, l'épilogue d'une polémique qui s'effiloche vu la méconnaissance du sujet par mon interlocuteur de l'UQAM. M. Paul Pupier, linguiste, coiffe son article (La Presse, 14 avril) d'un titre comportant pas moins de deux grossières erreurs. Ainsi, il insinue que je suis membre du PQ alors que je n'y adhère plus depuis plusieurs années pour les raisons que j'ai exposées récemment dans deux articles (rédigés avec Pierre Graveline) parus dans un autre quotidien. Sa deuxième bourde est d'ordre sémantique. Croyant que le mot italien «rampante» a le même sens que rampant en français, il intitule son article: «Il barone rampante del PQ» Ledit baron, dans le roman éponyme (PQ en moins, bien entendu) d'Italo Calvino, étant au contraire «perché» est bien loin de la reptation que lui attribue notre linguiste. La suite étant à l'avenant, M. Pupier ne s'étonnera pas de se retrouver «pourfendu» comme le «vicomte» d'un autre roman de Calvino. Il y a quelque chose de pathétique dans le geste de M. Pupier qui, pour défendre une baronne déchu, donne la preuve du peu de connaissance du sujet débattu et se permet même un mensonge avec un qualificatif calomnieux.

Il fait porter sa défense de F. Houda Pépin sur des vétilles, ne pouvant nier que celle-ci n'est pas élue et qu'elle nomme elle-même les membres de son conseil d'administration. M. Pupier consacre une bonne partie de son texte à nous expliquer le rôle joué par son héroïne «dans la facilitation de l'enseignement d'autres religions que la catholique» au Collège Marie-de-France. Selon le linguiste de l'UQAM, cela représente un progrès par rapport à



Marco Micone

l'enseignement d'une seule religion. Or, dans cette institution, sauf exception, les élèves n'étudient que la religion de leurs parents. Il y aurait progrès réel, si plusieurs religions étaient enseignées au même groupe d'élèves. Dans ce cas, ils apprendraient à relativiser leurs croyances et à en reconnaître les similitudes, ce qui serait conforme à quelques principes de base de l'éducation interculturelle. Force est de constater cependant, qu'ainsi compartimenté, l'enseignement des religions ne fait que raviver le multiculturalisme. Il est clair que M. Pupier s'embarque dans un sujet dont il ne saisit pas la complexité.

Mais l'essentiel de notre discussion porte sur quelques critères pouvant servir à évaluer la crédibilité des porte-parole des communautés culturelles.

M. Pupier admet que «des idées ou des pratiques non démocratiques» devraient disqualifier les porte-parole allophones. Il trouve par contre inacceptable qu'on exige d'eux de reconnaître les règles fondamentales sans lesquelles notre société ne serait pas ce qu'elle est. L'UQAM est-elle si insonorisée qu'il ne puisse entendre les associations abusives que certains leaders non francophones font entre le Québec et des pays où sévissent des formes de gouvernement sanguinaires et fascistes? Est-il conscient, M. Pupier, qu'avec l'augmentation du nombre d'immigrants, la tiersmondisation de l'immigration et la délicate question des autochtones, de pareils dérapages risquent de se multiplier?

Quelle serait l'utilité d'avoir comme interlocuteur un leader allophone (ou anglophone) qui remettrait en question l'essentiel de la Loi 101, ou qui nierait que la société québécoise est fondamentalement démocratique et non raciste? Il est étonnant qu'un universitaire ne puisse faire la différence entre une société structurellement raciste et la notre qui n'en connaît que quelques manifestations sporadiques. La reconnaissance du caractère non raciste du Québec par un porte-parole non francophone est primordiale, car celui (ou celle) qui a comme rôle de rapprocher sa communauté de la majorité ne peut se permettre d'avoir une perception si erronée de la société. Comment peut-on espérer bâtir des rapports harmonieux si, au départ, on «démonise» l'autre?

M. Pupier prétend aussi qu'il faut être souverainiste pour satisfaire aux critères que j'ai proposés. Depuis quand la reconnaissance du droit du Québec à l'autodétermination équivaut à l'adhésion à la souveraineté. Ne sont-ils pas légion les fédéralistes qui reconnaissent ce droit au Québec? Conforme au droit international, ce critère veut assurer le caractère démocratique et civilisé des débats à venir. Même la reconnaissance de la vulnérabilité particulière du Québec au sein de la fédération canadienne (d'autres diront en Amérique du nord) n'est pas l'apanage des souverainistes. Le Parti libéral du Québec n'a-t-il pas souvent essayé et parfois réussi à récupérer des pouvoirs du fédéral justement pour réduire le degré de vulnérabilité du peuple québécois? Certaines lois québécoises ne peuvent être justifiées que sur cette base. Comprendre cela pour des porte-parole non francophones, c'est saisir un aspect essentiel du Québec réel et éviter de jouer les Don Quichotte.

Qu'ils soient souverainistes, fédéralistes ou même «allairistes», les porte-parole allophones (et anglophones) doivent fonder leur crédibilité sur des pratiques démocratiques sans faille et sur la reconnaissance des caractéristiques et règles fondamentales de notre société.

Les deux prochaines années seront cruciales pour l'avenir du Québec. Il est dans l'intérêt des communautés culturelles de se donner des porte-parole qui puissent les représenter avec dignité et compétence si elles tiennent à jouer un rôle significatif dans les débats à venir.

PS) Dans un récent article, j'ai attribué, à F. Houda Pépin, la déclaration suivante: «Nous, les allophones, ne serons jamais indépendantistes». Vérification faite, c'est quelqu'un d'autre qui s'est ainsi exprimé lors de la conférence de presse convoquée par M. Jacques Parizeau. Ce n'est évidemment pas ceci qui disqualifie Mme Houda Pépin comme porte-parole de sa communauté, mais plutôt le fait qu'elle n'est pas élue et qu'elle nomme elle-même les membres du conseil d'administration de son organisme.

# Les Italiens rejettent l'ancien système

## Une importance historique comparable à l'abolition de la monarchie?

d'après Reuter et AFP  
ROME

Une écrasante majorité d'Italiens s'est prononcée pour des réformes politiques, en exprimant lors du référendum de ce week-end le rejet d'un système auquel sont imputés gaspillages, instabilité gouvernementale, corruption et compromissions avec la Mafia.

Selon les premières projections par ordinateurs, le «oui» en faveur de la réforme du mode de scrutin l'emporterait avec 82 p. cent des voix. La proportionnelle intégrale est ainsi abolie aux élections sénatoriales, au profit du scrutin majoritaire pour les trois quarts des sièges.

Ces résultats partiels ont stimulé les marchés boursiers et provoqué une explosion de joie chez les partisans du «oui». Même Mario Segni, ancien député démocrate-chrétien qui a pris la tête du mouvement pour la réforme, a quitté son masque austère pour laisser échapper un cri de joie.

Pour Mario Segni, le changement décidé par les Italiens au référendum revêt une importance historique comparable à l'abolition de la monarchie en 1948.

«C'est un vote contre la Mafia et la corrup-

tion des partis politiques», a dit Enzo Bianco, conseiller de Mario Segni, pour qui il a réclaté le poste de chef du gouvernement.

Conformément à ce qu'il avait annoncé dimanche, le président du Conseil actuel, Giuliano Amato, a présenté au président Oscar Luigi Scalfaro la démission de son gouvernement, qui doit toutefois être entérinée par le Parlement. Même les dirigeants de son propre parti, constatant le désir de changement des électeurs, se sont prononcés pour son départ.

Au-delà de la réforme électorale, la consultation a pris la forme d'un vote de censure de l'ensemble du système politique, mis à mal depuis 14 mois par la révélation d'une énorme affaire de corruption et des liens entre monde politique et Mafia.

Les scandales touchent des personnalités de premier plan, à commencer par l'ancien président du Conseil démocrate-chrétien, Giulio Andreotti, qui a dirigé sept gouvernements.

La victoire du «oui» est d'autant plus éclatante que le taux de participation est élevé: 77 p. cent des 48 millions d'inscrits se sont déplacés dimanche et hier pour voter.

Ce vote sonne comme une gifle pour les partis éclaboussés par les scandales, le Parti

socialiste et la Démocratie chrétienne (DC) notamment.

Mais il est ressenti comme une victoire par la Ligue lombarde, coalition devenue la première force politique du Nord sous la conduite d'Umberto Bossi. Celui-ci réclame la tenue d'élections le plus rapidement possible, pour profiter du changement du mode de scrutin.

Outre la réforme du mode de scrutin au Sénat, sept questions étaient soumises à l'approbation des Italiens. Ils ont dit «oui» tout aussi massivement à l'abolition du financement des partis politiques; à l'arrêt des nominations par l'État des directeurs des caisses d'épargne; à la suppression du ministère du Tourisme; à la création d'une agence de l'environnement; à la suppression du ministère de l'Agriculture; et à la suppression du ministère des Biens publics.

Mais c'est de justesse qu'ils ont approuvé la dépénalisation de l'usage de la drogue, qu'il s'agisse de drogues douces ou dures.

Le président du Conseil ouvrira demain un débat au Parlement sur la composition du gouvernement provisoire qui expédiera les affaires courantes jusqu'aux législatives, qui devraient être organisées avec le nouveau mode de scrutin. Le cabinet devrait démissionner le lendemain et un nouveau gouvernement pourrait être prêt à la fin de la semaine.

# Les USA n'excluent pas d'agir seuls contre les Serbes

d'après AFP et Reuter  
SARAJEVO

L'évacuation par hélicoptères de centaines de blessés s'est poursuivie hier, à Srebrenica, où un nouveau convoi d'aide humanitaire est arrivé. Mais dans le centre et le sud de la Bosnie, les affrontements entre Croates et Musulmans se sont intensifiés avec, notamment, des bombardements importants sur des villes et des villages et des mouvements importants de population fuyant les combats.

L'accord conclu dimanche sur la démilitarisation de l'enclave, qui a notamment permis l'arrivée à Srebrenica d'une unité de 145 Canadiens de la FORPRONU, a connu hier une première violation. Deux pelotons de renfort canadiens ont été empêchés de se rendre dans la ville par les forces serbes et en soirée les bombardements semblaient avoir repris. La région doit être complètement démilitarisée en l'espace de 72 heures — soit par le retrait de toutes les armes, soit par leur remise aux Casques bleus avant destruction.

D'autre part, devant la réticence des Européens à accepter une levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie ou des raids aériens sur les positions serbes, Washington «n'exclut pas» une action unilatérale pour faire céder les Serbes mais préférerait une action concertée avec ses alliés, a déclaré hier le porte-parole de la Maison-Blanche, George Stephanopoulos.

Moscou, après avoir finalement accepté l'aggravation des sanctions à l'ONU, continue cependant de plaider pour les Serbes, appuyant leur demande de révision du découpage de la Bosnie prévu dans le plan Vance-Owen.

«Mais les Serbes doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas obtenir tout ce qu'ils veulent. C'est le propre d'une négociation», a ajouté Vitali Tchourkine, vice-ministre des Affaires étrangères, émissaire spécial de Boris Eltsine dans la crise yougoslave.

C'est la première fois que l'administration américaine envisage la possibilité d'une action séparée pour faire cesser les combats en Bosnie et forcer les Serbes à signer un accord de paix. Le président Clinton en a déjà discuté avec le premier ministre britannique, John Major, et le président français, François Mitterrand.

Le ministre britannique des Affaires étrangères, Douglas Hurd, a rejeté hier une levée de l'embargo sur les armes «qui risquerait de prolonger et d'étendre le conflit» et jugé que des raids aériens présenteraient de «hauts risques» pour les populations civiles.

Londres et Paris partagent les mêmes réserves sur les raids aériens en Bosnie, a déclaré le ministre français de la Défense, François Léotard.

«Nous sommes très réservés sur l'hypothèse d'actions militaires à partir du ciel, pour l'instant, tant que les soldats de l'ONU ne sont pas regroupés ou mieux protégés», a indiqué M. Léotard.

Par ailleurs, les violents combats entre musulmans et Croates se sont poursuivis dans le centre de la Bosnie-Herzégovine à Vitez mais aussi Zenica, Visoko, Busovaca et Konji. Selon un porte-parole de la FORPRONU à Zagreb, au moins 150 personnes y ont été tuées depuis vendredi, dont la majorité à Vitez.

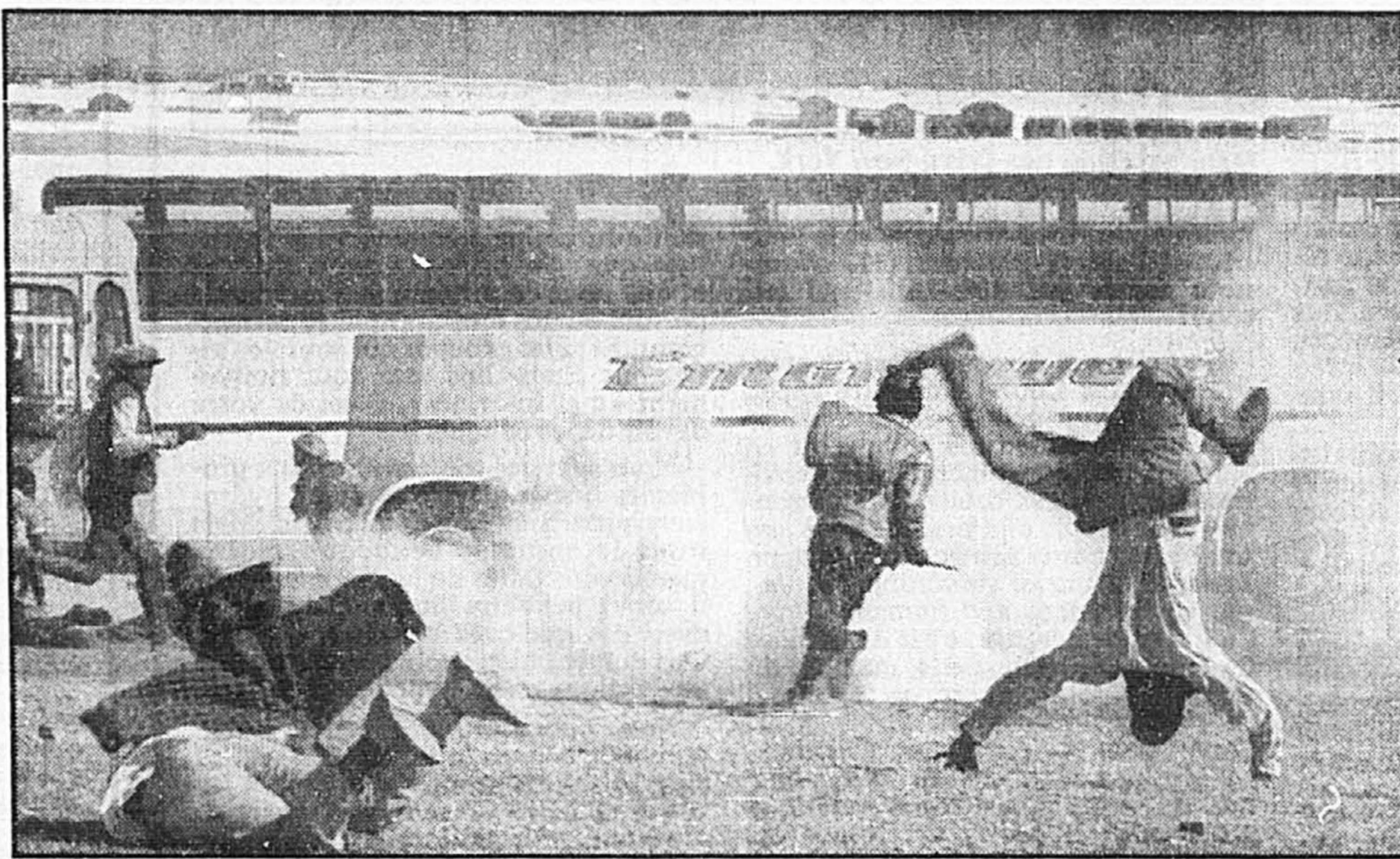


PHOTO AP

Des manifestants se sont dispersés pour le moins dans le désordre, hier près du stade de soccer de Soweto, où avaient lieu les obsèques de Chris Hani, après que la police eut tiré des gaz lacrymogènes et des balles de caoutchouc dans leur direction.

# Tandis que Mandela réclame des élections, de Klerk craint la dérive

d'après Reuter et AFP  
BOKSBURG

Le dirigeant nationaliste noir Chris Hani a été enterré hier, au terme d'une semaine de manifestations violentes qui, selon le président Frederik de Klerk, a conduit l'Afrique du Sud au bord de la guerre civile.

Plus de 50 personnes, des Noirs pour la plupart, ont été tués depuis que Chris Hani, chef du Parti communiste sud-africain et idole des jeunes militants noirs, a été abattu par un Blanc il y a neuf jours. Dix-neuf personnes ont été massacrées dimanche soir à Sebokeng, cité noire proche de Johannesburg. Sept autres ont été tuées lors de divers incidents, hier, jour des obsèques.

Le chef de l'État a réagi à ces violences en déclarant au Parlement, au Cap: «Ces meurtres absurdes de membres du public, de femmes et d'enfants, noirs ou blancs, peuvent déclencher un terrible conflit racial. Ce conflit peut à son tour semer la dévastation dans notre pays.»

M. de Klerk a indiqué qu'il ne laisserait pas l'Afrique du Sud «se transformer en Yougoslavie» et a mis en garde le Congrès national africain (ANC) contre la campagne qu'il s'approprie à lancer pour obtenir que soit fixée la date des premières élections multi-raciales.

Il répliquait ainsi au président de l'ANC, Nelson Mandela, qui avait violemment critiqué le gouvernement sud-africain le matin même, l'accusant d'être «illégitime, corrompu et incapable de gouverner» et qui avait réclaté



PHOTO AP

Le président de l'ANC, Nelson Mandela, exige des élections «honnêtes» au plus vite en Afrique du Sud.

des élections «honnêtes», sans plus attendre.

M. de Klerk a affirmé que son gouvernement était décidé à

avancer rapidement dans les négociations sur l'avenir du pays et que l'ANC et ses alliés n'avaient pas besoin de faire «pression».

«Sans équivoque, nous sommes engagés dans ce processus, et les échéances qui nous sont réclamées sont celles que nous nous sommes nous-mêmes fixées», a-t-il déclaré.

L'ANC et ses alliés du SACP (parti communiste) et de la confédération syndicale COSATU ont annoncé vendredi que les manifestations allaient se poursuivre au-delà des funérailles de Chris Hani pour obtenir la mise en place, avant la fin mai, d'institutions transitoires ainsi que la fixation d'une date d'élections.

Plus de 80000 Noirs, dont Nelson Mandela, ont assisté aux obsèques de Chris Hani dans un stade proche de Soweto. Non loin du stade, des centaines de jeunes gens ont mis le feu à cinq maisons au moins et ont affronté la police, qui a riposté en tirant des grenades lacrymogènes. Selon la télévision nationale, deux cadavres carbonisés ont été extraits d'une des maisons incendiées. Les fauteurs de troubles ont été désavoués par l'ANC.

Mandela a été acclamé lorsqu'il a dit que l'apartheid était bien vivant malgré les réformes engagées par le président de Klerk.

Pour sa part, l'archevêque Desmond Tutu a affirmé que rien ne pourrait stopper la marche de la majorité noire vers la liberté.

Les milieux d'affaires ont fait savoir qu'ils comprendraient la colère des Noirs mais que la poursuite des manifestations porterait préjudice à l'économie et risquait d'aggraver encore l'état des relations entre communautés.

# Avertissement de Boutros-Ghali aux militaires haïtiens

d'après AFP  
NEW YORK

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, examine «les mesures à prendre dans les prochains jours» après le refus des dirigeants haïtiens de l'ONU et de l'OEA et «n'est pas disposé à accepter des tactiques dilatoires», selon son porte-parole.

La réponse négative des autorités de facto, à Port-au-Prince, à la proposition présentée la semaine dernière par le représentant spécial de l'ONU et de l'Organisation des États américains (OEA), Dante Caputo,

«jette le doute» sur la volonté des militaires de parvenir à une solution politique, a ajouté Joe Sills, porte-parole de M. Boutros-Ghali.

Le plan présenté au premier ministre, Marc Bazin, et au commandement militaire haïtien, prévoit le retour au pouvoir du président déposé Jean-Bertrand Aristide, la nomination d'un premier ministre provisoire accepté par toutes les parties, une amnistie générale et d'autres garanties pour les militaires, selon des sources diplomatiques.

L'Assemblée générale de l'ONU doit examiner aujourd'hui la situation en Haïti

et pourrait adopter un texte réaffirmant les objectifs politiques de l'Organisation pour un retour de la démocratie dans ce pays.

Par ailleurs, dix associations patronales haïtiennes ont réclamé au cours du week-end six garanties précises dans le cadre d'un règlement de la crise politique que connaît le pays. Ces garanties sont le respect de la vie et des biens, le droit à la santé, à l'éducation et au logement pour toute la population, le respect du droit de propriété, la libre entreprise, la libre concurrence et l'égalité devant la loi.

Le patronat a aussi demandé le respect

► REPÈRES



Mme Benazir Bhutto

PHOTO REUTER

# Le pardon calculé de Benazir Bhutto

JOONEED KHAN

«J'ai pardonné», a dit hier Benazir Bhutto à propos de son renvoi comme premier ministre du Pakistan par le président Ghulam Ishaq Khan, en août 1990. Vu son appui calculé à la décision de celui-ci de limoger cette fois son successeur Nawaz Sharif, le vieil Ishaq Khan aurait tout intérêt à s'en méfier, même si Mme Bhutto a cru utile de rappeler que «les femmes sont différentes des hommes».

Car le renvoi de Sharif, industriel de 44 ans qu'Ishaq

Khan lui-même désigna comme premier ministre en pleine crise du Golfe en novembre 1990, malgré des élections douteuses, est le résultat de dures tractations entre le président, le général Abdul Waheed, chef de l'armée, et Mme Bhutto, réfugiée à Londres avec sa mère, son mari et ses enfants depuis l'échec de sa Longue marche de novembre dernier, destinée à obtenir de nouvelles élections.

«Ishaq Khan et Nawaz Sharif sont tous deux ses adversaires; elle n'avait donc pas à choisir entre eux, a dit à La Presse Zaheer Khan, du Conseil des Pakistanais à l'étranger. L'ennemi réel à abattre, c'est le huitième Amendement de la Constitution légué par feu le général Zia ul-Haq, qui permet au chef de l'État de limoger les gouvernements et de dissoudre les Assemblées fédérale et provinciales à sa guise.»

Mme Bhutto, 39 ans, avait ainsi promis son appui à Nawaz Sharif, qui en était venu lui aussi à vouloir abolir ce huitième Amendement. Vu le rapport des forces toutefois, elle décidait samedi de jeter le poids de son Parti du peuple (PPP) dans le camp du président — et de l'armée: elle ordonnait la démission en masse de ses députés, fournissant à Ishaq Khan la justification juridique de dissoudre l'Assemblée nationale.

Au moment où Mme Bhutto disait hier avoir «pardonné», elle avait en fait obtenu l'essentiel de ce que sa Longue marche de novembre n'avait pu lui donner: un gouvernement de «consensus national» où siège un de ses lieutenants, Farooq Leghari, et la promesse pour le 14 juillet de nouvelles

élections, «libres et impartiales». Y croit-elle? «Je crois que le président restera neutre», a-t-elle dit. Mais Malik Wazir Awan, 52 ans, ancien député PPP réfugié à Montréal depuis février, attendra «la révocation des Assemblées provinciales et des mesures d'exception» avant de rentrer.

Prudence de mise car, selon Zaheer Khan, «si le PPP est élu en juillet, son premier objectif sera d'abroger le huitième Amendement» — il est peu probable qu'Ishaq Khan et l'Establishment militaire-industriel se fassent ainsi harakiri. Même si l'Establishment a soudain besoin de Mme Bhutto pour renouer avec les États-Unis, qui ont coupé toute aide l'an dernier au Pakistan en raison des contentieux majeurs touchant le potentiel nucléaire du pays, son alliance avec l'Iran depuis la fin de la Guerre froide, son rôle dans le trafic de la drogue, et sa filière islamiste tournée contre l'Arabie saoudite, l'Égypte et les États-Unis depuis la fin de la Guerre afghane.

C'est dire que Mme Bhutto n'est pas encore premier ministre, et que le huitième Amendement, Ghulam Ishaq Khan et l'armée sont toujours en place. D'ailleurs, c'est un vieux routier de la vie politique pakistanaise, Balkh Sher Mazari, 64 ans, que l'Establishment a placé à la tête du gouvernement intérimaire. Signataire de la première Constitution de 1956, il fut élu député la même année. En 1977, il se fit élire sous la bannière du PPP, mais il s'en sépara à la suite de différends avec Zulfikar Ali Bhutto, le père de Benazir, renversé en 1977 et exécuté en 1979. Ayant navigué sous la dictature de Zia ul-Haq, Mazari adhéra ensuite à la Ligue musulmane de Nawaz Sharif, mais opta vite pour la dissidence.

Bref, ce Mazari présente le profil d'un homme politique qui, dans le contexte du Pakistan en tout cas, semble avoir maîtrisé le secret d'une longévité à l'abri des controverses et de toute notoriété. Lui, en tout cas, n'a rien à pardonner. Nawaz Sharif par contre, qui risque des poursuites judiciaires du même type que celles intentées contre la famille Bhutto en 1990, ne semble guère porté au pardon: il prépare l'agitation, traite Ishaq Khan de «menteur», et promet d'extirper «ce système pourri» s'il est élu le 14 juillet — tout en sachant que la promesse d'élections peut toujours être violée, ou encore qu'il peut être arrêté ou exclu d'y participer.

de la Constitution et des lois et que l'expression de la volonté populaire «se manifeste exclusivement par les moyens et à travers les institutions prévus par la Constitution».

Ces associations, parmi lesquelles figure la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti, ont également souhaité que les débats sur les grandes options économiques, sociales et politiques du pays soient «transparents» et que le secteur des affaires participe à l'élaboration des programmes à caractère économique et social et à leur exécution. Elles soulignent enfin qu'elles «n'appuient aucun candidat ni aucun parti politique pour aucune fonction».

## Cinéma



Automne, octobre à Alger, de Malik Lakhdar-Hamina (Algérie).



Cito l'Ingrat, de Léonce Ngabo (Burundi/Suisse).

# Neuf jours de soleil avec Vues d'Afrique



HUGETTE ROBERGE

plus de 30 000 participants, nous promet de nouveau, du 23 avril au 1<sup>er</sup> mai, un gros «coup de soleil», avec spectacles rythme et couleur, expositions, forums, kiosques d'information, et une cascade de films, présentés dans trois salles du carrefour Berri-UQAM.

Intitulé *Journées du cinéma africain et créole*, cette grande fête annuelle propose 132 productions africaines, créoles, canadiennes et internationales, représentant pas moins de 40 pays et réparties dans les sections suivantes:

■ **Panorama du cinéma africain** — Cette section comporte 36 films (courts ou longs métrages, provenant de 16 États africains, où la contestation, le courage et... l'humour sont à l'ordre du jour. Ils reflètent, assure-t-on, les préoccupations d'une société en train de se redéfinir, où l'individu se cherche un rôle nouveau.

Plusieurs jeunes réalisateurs africains, francophones et anglophones, y présentent leurs premiers films. Entre autres, *Octobre, Automne à Alger*, film-choc actuellement interdit en Algérie, dont la rigueur a rapporté à son auteur, Malik Lakhdar-Hamina, le prix de la meilleure première oeuvre au dernier Festival de Cartage; *Gito l'Ingrat* du Burundais Léonce Ngabo, *Les Zazous de la vague* de Mohamed Ali El Okby (Tunisie); et *Denko* du Guinéen Mohamed Camara.

On y trouvera aussi les géants du cinéma africain, Ousmane Sembène (Sénégal), avec son dernier film *Guelwaar*, et bien entendu, Idrissa Ouedraogo (Burkina Faso), avec *Samba Traoré*.

■ **Regard sur les télévisions africaines** — Ici, sont regroupées 23 productions de télévisions africaines, du documentaire criant d'actualité à l'exploration des fonds marins, en passant par la mythologie africaine, les rites initiatiques, la superstition, le théâtre populaire et les comédies de moeurs. Pour les passionnés des rythmes tropicaux, des vidéos «chauds-chauds» sur le *Zouk* et le *Soukous*, la très populaire musique zairoise, qui déborde largement les frontières de son pays d'origine.

■ **Images créoles** — Cette section comprend 26 films, qui s'emploient à démythifier l'image «folklorique» des îles, au profit d'un monde méconnu, encore imprégné d'un passé extrêmement riche et vivant. Du Brésil à la Guadeloupe, en passant par Haïti, l'île Maurice, la Martinique, la Réunion, et les mythiques Seychelles, cette section est un véritable carrefour culturel. Soulignons, parmi les productions de ce groupe, le long métrage *Siméon* de la Martiniquaise Euzhan Palcy.

■ **Regard canadien sur l'Afrique et les pays créoles** — Une sélection de 27 films canadiens, qui se sont attachés à explorer, expliquer, dévoiler et comprendre le Sud. Nos cinéastes se sont penchés sur les tragédies qui frappent actuellement l'Afrique ou les pays créoles. Sans se montrer cruels ou voyeuristes, ils nous plongent dans une culture complexe, où tribalisme, religions, pauvreté, sida, dicatales sont des défis quotidiens. Au delà du drame, l'humain est abordé avec sensibilité, vision artistique, intérêt pour la culture et les droits des personnes.

Deux grandes primeurs sont annoncées dans cette catégorie: la série *Rêves d'Afrique* de Daniel Bertolino, et *L'Église du sida* de Gil Courtemanche. A ne pas manquer!

■ **Écrans Nord-Sud** — Vingt et une productions internationales, qui nous permettront de nous familiariser avec des situations tantôt insolites, tantôt déchirantes: *Quelle part vers Conakry* et *Mammy Mamours* (France), *In and Out of Africa* (États-Unis), *Kofi chez les Français* (l'histoire du Togolais devenu maire d'une commune en France), *Apartheid* de Jean Michel Meurice, et *Les orphelins du sida* de Serge Moati. Des films auxquels, dit-on, il est impossible de demeurer insensible.

Le prix d'entrée aux visionnements est de 5\$, à la Cinémathèque québécoise et à la Salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM, tandis que le Nouveau Cinéma ONF (1564, rue Saint-Denis, angle de Maison-

neuve) affiche deux prix: 5\$ pour les séances du soir et 2\$ pour les matinées. Des carnets de cinq billets sont proposés à 20\$, et donnent la chance de gagner deux voyages d'une semaine pour deux personnes en Martinique. En fin de semaine, l'UQAM organise des «après-midi famille» incluant spectacles et films, dont l'entrée est de 2\$ seulement pour les aînés, mais gratuite pour les enfants de dix ans et moins, accompagnés.

### Matinées Ciné-Jeunesse

*Vues d'Afrique* offre de nouveau cette année des Matinées Ciné-Jeunesse, soit des séances spéciales (et gratuites) à l'intention des groupes de jeunes des écoles du Grand Montréal, tous les matins, du lundi 26 au vendredi 30 avril. L'an dernier, plus de mille écoliers ont profité de ces visionnements, suivis de discussions avec le réalisateur, ainsi que d'une visite des expositions donnant accès à des questionnaires dotés de plusieurs prix.

## Vidéo Femmes

De jeudi à dimanche de cette semaine, Vidéo Femmes présentera en primeur à Montréal ses dernières réalisations et acquisitions. Les séances auront lieu au Cinéma Parallèle, à 21 heures.

Le menu comprend en primeur: *Locus in memoriam*, essai de Chantal Vézina, et *Toujours vivants*, documentaire de Lise Bonenfant, qui ont reçu tous deux une mention spéciale à la Mondiale de films et vidéos, qui se tenait récemment à Québec, ainsi que *Montagnaises de parole*, documentaire signé Johanne Fournier sur la vie en réserve des femmes montagnaises.

En «presque primeur»: *Un enfant*

venu d'ailleurs, documentaire de Louise Giguère sur l'adoption internationale, qui a connu un succès incontestable lors de son lancement à Montréal en novembre dernier; *Comme une tempête*, essai de Lise Bonenfant primé aux Rendez-vous du Cinéma québécois en 1991, et *La soif de l'oubli*, documentaire percutant sur l'alcoolisme chez les femmes, réalisé l'an dernier par Lise Bonenfant et Johanne Fournier.

Également au programme, les productions étrangères *Mujeres en contrapunto* de Beatriz Velez (Colombie), *Dialogues* de Nicole Widart (Belgique), et des États-Unis, *Survivre* de Theresa Tolini et *Table for One* de Doris Chase.

## Télévision

### Serge Lama parle de Québécoises «fortes et prédatrices»

LOUISE COUSINEAU

Encore sexy, Serge Lama, qui fêtait ses 50 ans dimanche soir à l'émission *Frou-Frou* à TV5. Le visage plus plein, le nez moins pointu, mais toujours les grands éclats de rire du bon vivant.

Questionné sur son machisme passé (pas évident qu'il ne soit que passé d'ailleurs), Lama se défendait avec sa truculente bonne humeur. Non, il n'a pas vraiment eu 543 femmes, ou à peu près. Il avait dit ça pour se débarrasser d'un journaliste fatigué.

Les filles de l'émission lui ont servi des vidéoclips d'époque. La chanson *La Nymphomane* a provoqué quelques fines réflexions sur les femmes et les excès du féminisme.

Lama se met à parler des fans. Ajoute que c'est au tour de Patrick Bruel de subir le martyre des filles en folie. Et conclut qu'au Canada, il y a des femmes «fortes et prédatrices» avec qui il a eu maille à partir.

Je me demande si on va en faire un incident international. Non seulement les Québécois n'ont pas beaucoup le sens de l'humour quand il s'agit de leurs travers (l'incident du *Guide du Routard* est l'exemple le plus récent), mais si nos féministes décident d'entrer dans le dossier, je sens que ça va barder! En général, le féminisme est au point zéro de l'humour!

Fortes et prédatrices... J'aurais bien aimé voir ça de près. Notre réputation est faite en Europe pour un bout de temps. Jusqu'à ce que tout le monde oublie, sauf bien sûr quelques Québécoises rancunières.

L'animatrice Christine Bravo a beaucoup ri à la boutade, mais a immédiatement rappelé à M. Lama que *Frou-Frou* passait au Canada.

Un grand éclat de rire, un haussement d'épaules. Le beau Serge regarde la caméra et dit: «Je reviens».

## Musique

# Roger Norrington et Schubert à l'OSM



CLAUDE GINGRAS

L'Orchestre Symphonique de Montréal reprend cette semaine ses concerts habituels à la salle Wilfrid-Pelletier, où il s'est produit pour la dernière fois le 9 mars, quittant quelques jours plus tard pour une tournée Floride-Mexique.

Le programme de ce soir et demain soir, 20 h, est le septième et avant-dernier de la série «Gala». Il n'y a pas de soliste. Le chef invité, Roger Norrington, également connu pour ses travaux musicologiques, dirigera deux symphonies de Schubert: la huitième, dite *Inachevée*, et la neuvième, dite *La Grande*.

Roger Norrington fit ses débuts à l'OSM en décembre 1990. Il y dirigea alors sept concerts, dont trois auditions de *Messiah*, de Handel. Il n'est pas revenu depuis.

Ce soir et demain soir, à 18 h 45, dans le Hall central de la PdA, Georges Nicholson interviewera M. Norrington.

### LES MUSICI JEUDI

Le dernier concert d'abonnement des Musici de Yuli Turovsky a lieu jeudi soir, 20 h, salle Pierre-Mercure. On y entendra le Concerto pour piano et cordes, avec obligato de trompette, de Chostakovich, joué par le pianiste britannique David Owen Norris et le trompettiste canadien

Jens Lindemann. On se rappelle que cette oeuvre figurait sur le tout premier disque des Musici, réalisé en 1984. Elle y était jouée et dirigée par Dmitri jr. et Maksim, respectivement petit-fils et fils du compositeur. Le pianiste Norris, gagnant du premier Concours Gilmore, avait joué au Festival de Lanaudière en 1991.

Également au programme: le Quatuor op. 95 de Beethoven transcrit par Mahler, une nouvelle oeuvre du Montréalais Wolfgang Bottenberg et le Concerto grosso op. 6 no 5 de Corelli.

Dimanche soir, 20 h, les Musici donneront un concert gratuit à l'église Saint-Marc de Rosemont.

### LE «MÉT» AU SPECTRUM

L'Orchestre Métropolitain, qui organisait hier soir un encan-bénéfice au Spectrum, présente ce soir et demain soir, 20 h, même endroit, le «Concert des générations», avec deux pianistes noirs, Stewart Goodyear dans le premier Concerto de Beethoven et Oliver Jones dans du jazz. Au pupitre: Agnes Grossmann.

### AU LMMC DIMANCHE

La pianiste canadienne Angela Hewitt donnera le concert de fin de saison du Ladies' Morning Musical Club dimanche, 15 h 30, Pollack Hall. Elle jouera la *Pathétique* de Beethoven, la Sonate de Barber, des Schumann et des Chabrier.

### JESSYE NORMAN

Comme on le sait, toutes les places

### Le jury du Concours de chant

Le 24<sup>e</sup> Concours international de Musique de Montréal, consacré cette année au chant, se déroulera du 26 mai au 9 juin. La direction doit annoncer dans quelques jours les noms des membres du jury. Comme nous les connaissons déjà, les voici, par ordre alphabétique: Martina Arroyo, Judith Blegen, Colette Boky, Suzanne Danco, Ernst Haefliger, Cesare Siepi. Tous ici connaissent Mme Boky. Les autres chanteurs ont fait des carrières nord-américaines, européennes ou internationales et ont laissé de nombreux enregistrements.

Hier, le nombre des participants était passé de 37 à 35. On compte 23 femmes et 12 hommes. Dix pays sont représentés. Il y a 14 concurrents du Canada, dont cinq du Québec.

pour le récital de Jessye Norman, le 16 mai, sont déjà vendues, et ce avant même que le programme ne soit connu. A cet égard, la Guilde de l'Opéra de Montréal, qui organise cet événement-bénéfice, doit recevoir aujourd'hui même ce programme de l'imprésario de Mme Norman. Nous devrions donc être en mesure de le publier dans les prochaines heures.

### LANCLEMENT À QUÉBEC

Les deuxième et troisième disques de la collection «Les Grandes Voix du Canada», que dirige l'historienne Renée Mahé chez Analekta, seront lancés à Québec mardi prochain. Ces deux disques sont consacrés respectivement à deux grands ténors, Edward Johnson et Raoul Jobin. Dans le cas de Jobin, il s'agit d'enregistrements «live», donc inédits, provenant de la collection de Mme Jobin, qui sera présente au lancement.

Mardi également a lieu, au Grand Théâtre, la création de *La Messe sur le monde*, de Clermont Pépin, marquant le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'Orchestre Symphonique de Québec.

### L'ENFANT DE BUTTERFLY

C'est une petite fille de 5 ans, Laurence Boissonneault, qui incarne l'enfant de Cio-Cio-San dans *Madama Butterfly* à l'Opéra de Montréal. Le rôle, bien que muet, est remarquablement joué par la petite. Son nom a été omis de la liste des interprètes dans le programme-maison de la PdA.

### EN TROIS MOTS

Demain soir, 20 h, salle Maisonneuve: première de l'opérette *Viva Napoli*, de Francis Lopez. Jeudi soir, 20 h, Chapelle du Grand Séminaire: dernier programme de l'intégrale Couperin de Yves G. Préfontaine, qu'on entendra cette fois à l'orgue, avec le Choeur Grégorien. Jeudi soir également, 20 h, Redpath Hall: le Quatuor Morency et l'altiste Bruno Pasquier. Programme Mozart-Pépin-Brahms.

## Pascal de Duve emporté par le sida à 29 ans

Agence France-Presse  
PARIS

L'écrivain belge Pascal de Duve, 29 ans, auteur de *Cargo Vie*, est décédé à son domicile à Paris, des suites du sida.

Professeur de philosophie né à Anvers, Pascal de Duve avait publié en 1990 son premier roman, *Izo*. Paru en janvier, *Cargo Vie*, le «journal de bord d'un jeune homme atteint du mal du sida», avait pour sous-titre *Vingt-six jours du crépuscule flamboyant d'un jeune homme passionné*.

Début mars, après la sortie de *Cargo Vie*, Pascal de Duve avait participé à plusieurs émissions de télévision sur le sida. Le 9 mars, il avait été pris d'un malaise en direct pendant l'émission *Durand la nuit*, sur la chaîne de télévision privée TF1.

Selon Daniel Radford, le directeur des Éditions Lattès, «Pascal de Duve fut avant tout et jusqu'à la fin un écrivain. *Cargo Vie* restera le livre emblématique d'une génération».

Ses obsèques auront lieu jeudi après-midi au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

**L'EMPIRE DES FUTURES STARS BUD CKOI**

TOUS LES MARDIS AU CLUB SODA À 20 HEURES • ENTRÉE GRATUITE

CKOI 96.9 FM

Budweiser

La Presse

# Les Québécois à l'honneur à Bruxelles: Marie-Claire Blais à l'Académie et un prix à Jacques Lazure

PIERRE VENNAT

Les Québécois seront vraiment à l'honneur à la Foire internationale du livre de Bruxelles et dans les jours qui suivront.

L'écrivain québécois Jacques Lazure, auteur du *Domaine des Sans Yeux*, publié par Québec-Amérique, recevra officiellement jeudi, à Bruxelles, le prix Québec-Wallonie-Bruxelles de littérature jeunesse, doté d'une bourse de 3500\$. Ce prix vise à encourager le développement, la diffusion et la coédition de la littérature jeunesse de langue française.

Le 8 mai, Marie-Claire Blais, auteure notamment de *Une saison dans la vie d'Emmanuel*, qui succède à la duchesse Edmée de la Rochefoucauld, sera, pour sa part, admise à l'Académie royale de langue et de littérature françaises, dont le siège est à Bruxelles.

Ce n'est pas la première fois que Lazure, auteur, rédacteur et scénariste, remporte des prix. Il a effectivement été lauréat, à deux reprises, du concours des jeunes scénaristes de Radio-Québec. Il a écrit également plusieurs textes pour enfants avec la troupe *Animales-ries*. Le *Domaine des Sans Yeux* est son deuxième roman.

Le *Domaine des Sans Yeux* se veut un roman de science-fiction pour les 14 ans et plus. Il s'agit d'un récit sur le thème de la déposition d'une nation. JHU, un jeune Impur de la race des Marais, a fait une découverte qui bouleversera tant ses croyances que la perception qu'il a des Gobeurs de cristaux, ce peuple qui a assujéti les siens. Dans un décor imaginaire, formé de souterains métalliques et de fresques apocalyptiques, ce roman de science-fiction, estime le jury, est d'une lucidité impitoyable et est en quelque sorte la métaphore d'une réalité toujours actuelle.



Marie-Claire Blais

Par ailleurs, toujours à Bruxelles, l'écrivain et poète suisse francophone Georges Haldas, recevra le Grand prix de la littérature française hors France. Haldas, né d'un père grec et d'une mère suisse francophone, est l'auteur d'une quarantaine d'ouvrages, notamment *Un grain de blé dans l'eau profonde* et *La Blessure profonde*.

Le prix, décerné par l'Académie royale de langue et littérature française, est, dans son cas également, évalué à environ 3500\$.

# « Les plaisirs du TNM »

En pièces détachées, de Michel Tremblay; *La locandiera*, de Goldoni; *Les bas-fonds*, de Maxime Gorki; *Andromaque*, de Racine; *Le marchand de Venise* de Shakespeare

JEAN BEAUNOYER

Lors d'une conférence de presse particulièrement réussie qui attirait une foule de comédiens et d'artisans de théâtre, hier soir, le Théâtre du Nouveau Monde, annonçait sa programmation pour la saison 93-94.

On a regroupé les cinq pièces autour du thème « Les plaisirs du TNM » mais en écoutant la directrice générale de la maison, Lorraine Pintal et en jetant un coup d'oeil sur le cahier des spectacles, j'aurais préféré entendre parler de « la nouvelle génération du TNM ».

Ce théâtre qui a vécu la pire crise de son histoire, il y a deux ans à peine. Ce théâtre qui traîne un déficit de 1,3 million de dollars s'est donné cinq ans pour effacer ce déficit avec l'appui d'un nouveau conseil d'administration dirigé par l'ex-ministre Paul Gobeil.

Au plan artistique, Lorraine Pintal a fait appel aux meilleurs éléments d'une nouvelle génération pour ramener les gens au TNM et lui redonner la place qu'il mérite.

Soulignons d'abord la présence de celle que plusieurs considèrent comme la meilleure comédienne de sa génération, Sylvie Drapeau qui participera à deux productions du TNM, *En pièces détachées* de Michel Tremblay, qu'on verra en fin de saison et *La locandiera* de Goldoni, à l'affiche en novembre. Martine Beaulne, dont la qualité des mises en scène méritait les grandes salles, fera la mise en scène de cette pièce de Goldoni.

Yves Desgagnés qui nous a préparé une mémorable *Sainte-Jeanne* chez Duceppe, s'attaque au drame social de Maxime Gorki et nous proposera *Les bas-fonds* qui prendra l'affiche en janvier.

Lorraine Pintal s'est interrogée sur la participation de la directrice dans la programmation de son théâtre et elle en a conclu que les gens apprécieraient sa signature, au moins une fois l'an. Elle a donc choisi *Andromaque* de Racine qu'elle nous présentera avec une distribution exclusivement féminine, incluant les rôles masculins. Et le 5 octobre, on ouvre



Estimant que les spectateurs apprécieraient sa signature, au moins une fois l'an, la directrice générale du TNM, Lorraine Pintal, a choisi de diriger *Andromaque* de Racine qu'elle présentera avec une distribution exclusivement féminine, incluant les rôles masculins.

la saison avec un Shakespeare: *Le marchand de Venise*, dans une mise en scène de Daniel Roussel.

Rigueur économique et projets

Nommée à la direction du TNM, il y a un peu plus d'un an, Lorraine Pintal avait bâti la programmation de la saison 92-93 en catastrophe, en un temps record, avec l'aide de l'ex-directeur artistique Olivier Reichenbach. C'est pourquoi on peut parler de la première véritable saison de Lorraine Pintal qui parle autant de rigueur économique que de projets.

Chaque sou est compté afin de réaliser le plan de redressement de la situation financière,

disait-elle, mais il faut aller chercher les 1500 abonnés que nous avons perdus l'année dernière en étant plus accessibles, tout en présentant du théâtre de répertoire. Nous avons changé l'esprit de ce théâtre, mais c'est l'an prochain que nous allons concrétiser des projets spectaculaires que je ne veux pas annoncer maintenant.

Il y a tout de même des activités de la saison 93-94 qui méritent d'être soulignées. D'abord, le prix TNM du théâtre épique doté d'une bourse de 5000\$ qui sera remis à un auteur qui aura réussi à rejoindre la collectivité à l'intérieur d'un drame épique.

Soulignons également cette idée pour le moins originale de

présenter un spectacle unique produit par les abonnés du TNM. L'événement aura lieu le 10 juin 1994.

Les abonnés, particulièrement choyés pour la prochaine saison, pourront également assister gratuitement à des lectures publiques en novembre et avril prochains. *Les gens déraisonnables sont en voie de disparition*, de Peter Handke, mise en lecture de Serge Denoncourt, présentée le 22 novembre prochain et *Jeanne Dark des abattoirs*, de Brecht, mise en lecture de Lorraine Pintal, le 25 avril 1994.

Durant la saison, on retrouvera plus de 60 interprètes sur la scène du TNM et 30 concepteurs et conceptrices. Parmi les comédiens retenus, mentionnons Gaston Lepage dans *Le marchand de Venise*; Paul Buissonneau et Guy Nadon dans la comédie de Goldoni; de René Richard Cyr qui interprétera l'acteur dans *Les bas-fonds* (lui qui justement attend les rôles et refuse les mises en scène); Janine Sutto et Hélène Loiseau dans *En pièces détachées*.

En somme, une excellente saison pour une nouvelle génération.

## Son psychanalyste (depuis 20 ans) ne voit pas en Woody Allen un obsédé sexuel

Reuter

NEW YORK

Le psychanalyste de Woody Allen explique dans une lettre à un assistant social de New York que le profil du cinéaste n'est « pas celui d'un obsédé sexuel ».

Pour la première fois, le Dr Kathryn Prescott, qui suit Woody Allen depuis 20 ans, témoigne qu'il n'y a jamais eu le moindre fait montrant que M. Allen souffre d'une perversion sexuelle ou d'un comportement sexuel déviant.

Cette révélation a été faite hier devant un tribunal de New York lors de l'audition de Paul Williams, un assistant social enquêtant sur les accusations selon lesquelles Woody Allen aurait abusé de sa fille adoptive Dylan, sept ans.

Le cinéaste et son ancienne compagne Mia Farrow se disputent la garde de Dylan, de Moses, 15 ans, également adopté, et de Satchel, cinq ans, fils biologique du couple.

QUATUOR A CORDES EN RÉSIDENCE AU CENTRE DART MORENCY

DENISE LUPIEN  
VIOLON  
OLGA RANZENHOFER  
VIOLON  
FRANCINE LUPIEN  
ALTO  
CHRISTOPHER BEST  
VIOLONCELLE

MORENCY

QUATUOR MORENCY

BRUNO PASQUIER ALTISSTE  
MOZART-PEPIN-BRAHMS

JEUDI 22 AVRIL 1993 À 20H

SALLE REDPATH

BILLETTS ARTICULÉE 844.21.72

L'interurbain Bell présente

## LES GRANDS EXPLORATEURS

BRESIL  
TERRE D'ESPOIR ET DE PASSION

20 au 26 AVRIL

Lun. Mar. Mer.: 20h Jeu.: 19h  
Ven. Sam.: 19h-21h30 Dim.: 13h30-16h

L'OLYMPIA

RESERVATIONS 521-1002

EGUMENT EN VENTE CHEZ ADMISION

# La baisse du nombre de spectacles compensée par le prix des billets

Subvention moyenne de 9,22\$ par spectateur en 1990-91

Presse Canadienne  
OTTAWA

La hausse du prix des billets a fait chuter l'auditoire des arts de la scène durant la première année de la récession, selon des statistiques récentes.

Le nombre de spectacles présentés en 1990-91, soit 38 700, était de cinq pour cent inférieur à celui de l'année précédente, a révélé hier Statistique Canada.

« La baisse du nombre de spectacles a été compensée par l'augmentation du prix des billets car les revenus générés par les spectacles ont grimpé de neuf pour cent par rapport à l'année précédente », a dit l'agence fédérale.

Statistique Canada a sondé 395 chorales et compagnies de danse, de théâtre et d'opéra professionnelles et sans but lucratif. Ces chiffres couvrent la

période allant du 1<sup>er</sup> septembre 1990 au 31 août 1991.

Malgré une diminution du nombre de spectacles donnés en 1990-91, l'assistance était pratiquement la même qu'en 1989-90, chutant de seulement deux pour cent pour atteindre les 13,6 millions. Voici d'autres conclusions du sondage:

Les revenus des compagnies artistiques se chiffraient à 373 millions, une hausse de six pour cent par rapport à l'année précédente. Les dépenses ont aussi augmenté de six pour cent, totalisant 381 millions.

Chaque spectateur a reçu en moyenne une subvention gouvernementale moyenne de 9,22\$ chaque fois qu'il a payé un billet. L'année d'avant, la subvention était de 8,53\$. Les subventions versées aux compagnies artistiques ont augmenté de six pour cent, passant à 125 millions de dollars en 1990-91.

## Votre soirée de télévision

La Presse

### CHOIX D'ÉMISSIONS par Louise Cousineau

18:30 55 — **Sonia Benezra**  
Invités: Shawn Phillips, Sylvie Paquette, Richard Z. Sirois, Nathalie Rose et Gilbert Bécaud au lancement de son nouveau disque. Avec ou sans cigarette?

19:00 60 — **Chambres en ville**  
Quoi? Pete et Lola prennent une décision concernant leur avenir.

19:30 62 — **Ma Maison**  
Dodo dans la construction.

65 — **Hockey**  
La fin du premier match a été un coup de théâtre. Voyons ce que le deuxième nous réserve.

20:00 67 — **Nova**  
Tout ce que vous voulez savoir sur les cotes d'écoute aux USA (celles de Nielsen dans ce cas), et comment elles influencent les patrons de réseaux. Une reprise de qualité.

21:00 68 — **Le Match de la vie**  
Sujet: à quoi servent les syndicats? Y sera-t-il question des difficultés financières de la FTQ? On verra...

	18 h 00	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30	23 h 00	23 h 30
22	Montréal ce soir	Marilyn	Ma maison	Cinéma: Joe contre le volcan. (Programmation prévue 21 avril)	Le Téléjournal	Le Point (22h25)	La Météo / Sports	Cinéma (23h25)				
3	The News	CBS Evening News	Murphy Brown	Rescue 911	Mini Series: The Fire Next Time. (Dem. de 2)		The News	Forever Knight				
5	News 5	NBC Nightly News	Jeopardy!	Wheel of Fortune	Quantum Leap	Reasonable Doubts	Dateline NBC	News on 5	Tonight Show (23h35)			
6	Newswatch (17h30)	On The Road Again	Hockey: le Canadien de Montréal vs les Nordiques de Québec.					CBC Prime Time News	Newhart			
7	Le TVA	Virus	Chambres en ville	La Misère des riches II	Le Match de la vie: Les Syndicats.	Ad Lib	Le TVA / Sports	Lotto (23h49)				
8	Le TVA	Virus	Chambres en ville	La Misère des riches II	Le Match de la vie: Les Syndicats.	Ad Lib	Le TVA / Sports	Lotto (23h49)				
9	Newsline	Wheel of Fortune	Jeopardy!	Full House	Home Improvement	Mini Series: The Fire Next Time. (Dem. de 2)	CTV National News	Nightline				
8	Eyewitness News	ABC World News	Wheel of Fortune	Jeopardy!	Full House	Hangin' With Cooper	Roseanne	Delta	Homefront	Eyewitness News	Nightline (23h35)	
9	Montréal ce soir	En Estrie ce soir	Marilyn	Ma maison	Cinéma: Joe contre le volcan. (Programmation prévue 21 avril)	Le Téléjournal	Le Point (22h25)	La Météo / Sports	En Estrie (23h25)			
10	Le TVA	Virus	Chambres en ville	La Misère des riches II	Le Match de la vie: Les Syndicats.	Ad Lib	Le TVA / Sports	Lotto (23h49)				
12	Pulse	Entertainment Tonight	Fighting Back	Quantum Leap	Mini Series: The Fire Next Time. (Dem. de 2)		CTV National News	Pulse				
13	Montréal ce soir	Marilyn	Ma maison	Cinéma: Joe contre le volcan. (Programmation prévue 21 avril)	Le Téléjournal	Le Point (22h25)	La Météo / Sports	Cinéma (23h25)				
17	Passé-Partout	Téléservice	Questions d'argent	Feu vert	Rideau		Plaisir de lire	Téléservice (R)				
22	Newscenter 22	ABC World News	Star Trek: The Next Generation	Full House	Hangin' with Cooper	Roseanne	Delta	Homefront	Newscenter 22	Married w. Children		
24	Polka Dot Door	Join In	Today's Special	The Global Family	The Science Edition	Waiting for God	Distant Voices	Human Edge	Imprint			
25	The MacNeil / Lehrer Newshour	Business Report	Crossroads	The Last Show on Earth	Frontline		Rights & Wrongs	Movie				
65	La Guerre des clans	Sonia Benezra	Hockey: le Canadien de Montréal vs les Nordiques de Québec.				Le Grand Journal	Sports Plus	Sports Plus Extra			
57	ITN World News	Business Report	The MacNeil / Lehrer Newshour	Nova: Can You Believe TV Ratings?	Frontline	International Dispatch	Eastenders	Secret Agent				
15	Nord Sud	Chiffres et lettres	Journal Télévisé	Vision 5 (19h35)	Temps présent: Balkans, la contagion.	Stars 90	À vos amours	Intérieur Nuit				
20	Musique Vidéo	Flashback	Musique Vidéo	Rock en bulle	Perfecto	Musique Vidéo	Musique Vidéo					
RDS	Rugby (16h30)	Sports 30	Bateau-moteur	Défi Golf Plus	Championnat du monde de hockey: Canada vs Suède.		Sports 30	Passport vacances				
SE	La Postière (17h)	Les Chaînes de la liberté (18h35)	Beethoven	Cheb			El Diablo (23h25)					
TMN	Kootenai Brown (17h20)	Hurt Penguins (19h15)	Other People's Money	Dream On (22h45)	Snakeater III: His Last (23h15)							

● Changement de dernière heure.

# Le St. Lawrence : décevant

CLAUDE GINGRAS

■ Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de le leur dire: les jeunes du St. Lawrence String Quartet savent qu'ils n'ont pas donné un très bon concert.

L'auditoire s'en est rendu compte lui aussi. Il a applaudi plus poliment que chaleureusement, sans insister. Les quatre musiciens sont revenus saluer deux fois, l'air fatigué, et sont disparus, sans donner de rappel. D'une certaine façon, ce fut là leur geste le plus sensé de la soirée.

Grand prix du Concours de Banff en avril de l'an dernier, le groupe torontois donna ensuite, ici même, un concert digne d'un grand ensemble. Il voyage et joue beaucoup depuis et, hier soir, il s'attaquait à ce monument qu'est l'opus 131 de Beethoven sans en avoir les moyens.

Il est indéniable que le St. Lawrence possède les qualités d'un vrai quatuor: le mouvement unifié, la sonorité collective, le style même. A cet égard, le Schubert d'entrée fut plutôt bon, avec cette approche sereine qui correspon-

dait à une véritable volonté d'interprétation. Et pourtant, dès le début de concert, il était évident que le premier-violon était aux prises avec des problèmes de justesse.

La sélection suivante — il s'agissait de la pièce imposée au Concours de Banff, signée d'un Canadien, Marjan Mozetich — est peu originale mais permet des jeux de sonorités assez intéressants.

L'après-entracte était occupé par l'immense opus 131, où l'enchaînement des sept mouvements nous épargna les applaudissements entendus entre les mouvements du Schubert. Le Beethoven ne fut pas sans mérites: ces jeunes sont de toute évidence très attirés

par cette musique et ils y mettent beaucoup de concentration. Hélas! le premier-violon y joua faux presque tout le temps, faisant même déraier un ou deux de ses voisins. A quoi s'ajoutaient de flagrants problèmes de coordination et d'équilibre sonore.

Bref, de cet opus 131, il ne restait plus que les bonnes intentions...

ST. LAWRENCE STRING QUARTET - Geoff Nuttall et Barry Shiffman (violons), Lesley Robertson (alto) et Marina Hoover (violoncelle). Hier soir, église Erskine and American. Présentation: Société Pro Musica.

Programme: Quatuor no 13, en la mineur, op. 29 no 1, D. 804 (1824) — Schubert  
Lament in the Trampled Garden (1992) — Mozetich  
Quatuor no 14, en do dièse mineur, op. 131 (1826) — Beethoven

APRÈS "TROIS HOMMES ET UN COUFFIN", LA NOUVELLE COMÉDIE DE COLINE SERRAUE.

VINCENT LINDON PATRICK TIMSIT

## LA CRISE

DESJARDINS 849-FILM 130-325-520-715-910

**FAMOUS PLAYERS**

l'Amour en Trop  
NOUVEAU ROBERT REDFORD  
VERSAILLES PROPOSITION INDÉCENTE

La fièvre des Mardi à 4.25\$

Ligne d'information FAMOUS PLAYERS 866-0111 de 11h00 à 22h00

**LE PARISIEN** 480 Ste-Catherine O. 866-3856  
LES AVENTURES DE HUCK FINN (G) DOLBY  
COUP DE FOUDRE (13+) Tous les soirs 9:15  
INDOCHINE (G) DOLBY 15:05-09:15  
ALADDIN (V.F.) (G) DOLBY 12:20-2:20-4:20  
RETOUR A HOWARDS END (G) DOLBY  
LES VISITEURS (G) 12:10-2:30-4:50-7:10-9:35  
L'AMOUR EN TROP (G) 12:00-2:10-4:25-6:40-9:05  
LES VISITEURS (G) DOLBY 1:00-3:30-6:00-8:30  
LE CRI DES LARMES (16+) DOLBY 12:15-2:30-4:45-7:00-9:15

**LOUWS** 554 Ste-Catherine O. 861-7437  
INDOCHINE (G) DOLBY 15:05-09:15  
POINT OF NO RETURN (13+) DOLBY 12:10-2:20-4:30-6:40-8:50-9:25  
CRYING GAME (16+) 12:15-2:35-4:55-7:05-9:25  
ADVENTURES OF HUCK FINN (G) DOLBY 12:05-2:30-4:55-7:10-9:35  
PASSION FISH (G) DOLBY 12:45-3:30-6:20-9:00

**IMPERIAL THX** 1430 Bleury 288-7102  
PROPOSITION INDÉCENTE (13+) THX DOLBY 12:00-2:15-4:30-6:45-9:00

**CENTRE EATON** 705 Ste-Catherine O. 985-5730  
BENNY & JOON (G) DOLBY 1:00-3:05-5:05-7:05-9:25  
BOILING POINT (13+) 12:30-2:35-4:40-6:45-9:15  
INDOCHINE (G) DOLBY 4:45-7:45  
ALADDIN (G) DOLBY 12:40-2:25  
UNFORGIVEN (13+) DOLBY 12:45-3:30-6:15-9:00  
A FAR OFF PLACE (G) DOLBY Tous les jours 12:35  
STRICTLY BALLROOM (G) 2:40-4:35-7:10-9:05  
BORN YESTERDAY (G) DOLBY 2:45-5:10  
THE CRUSH (13+) DOLBY 12:50-4:40-7:15

**CINEMA DU PARC** 3575 Ave. du Parc 844-9470  
BOILING POINT (13+) Tous les soirs 7:00-9:00  
PETER'S FRIENDS (13) Tous les soirs 7:10-9:10  
FLIRTING (G) Tous les soirs 7:15-9:15

**DORVAL** 280 Ave. Dorval 631-8586  
BOILING POINT (13+) DOLBY  
Tous les soirs 7:10-9:20 dim 1:00-3:00-5:00-7:10-9:20  
INDOCHINE (G) DOLBY  
Tous les soirs 7:15-9:35 dim 12:15-2:30-4:50-7:15-9:35  
LA FLORIDA (G)  
Tous les soirs 7:05-9:25 dim 12:00-2:20-4:40-7:00-9:25  
UNFORGIVEN (13+) DOLBY Tous les soirs 9:15  
TEENAGE NINJA TURTLES 3 (G) DOLBY  
Tous les soirs 7:00 dim 12:20-2:30-4:40-7:00

**GREENFIELD PARK** 519 Boul. Taschereau 671-6129  
PROPOSITION INDÉCENTE (13+) DOLBY  
Tous les soirs 6:45-9:05 dim 1:20-3:35-6:45-9:05  
LES VISITEURS (G)  
Tous les soirs 7:00-9:20 dim 1:40-4:15-7:00-9:20  
LES AVENTURES DE HUCK FINN (G) DOLBY  
Tous les soirs 7:00 dim 12:20-2:30-4:40-7:00

**LA FOLIE DES PRIX!**  
TOUS LES JOURS CHAQUE FILM!

**4\$ PALACE**  
866-6991

Présenté en DOLBY DIGITAL dans certaines salles.

# cinéspecial MARDIS A 4.25\$

NOUVEAU! MERCREDIS A 4.25\$ AU CARREFOUR LAVAL ET LAVAL 2000

POUR INFORMATION, APPELEZ 849-FILM DE 11h00 A 22h00

**DU 16 AU 22 AVRIL 1993**

**ASTRE** 327-5001 9480, boul. Lacordaire  
INDECENT PROPOSAL (v.o. anglaise) \* Sam. et Dim.: 1:00-3:30-7:00-9:20  
Couché tard: Ven. & Sam.: 11:30

**COP AND A HALF** (v.o. anglaise) (G) \* Sam. et Dim.: 1:00-2:45-4:30-6:15-10:00  
Sem.: 7:00-8:45  
Couché tard: Ven.: 10:30 / Sam.: 11:45

**BOILING POINT** (v.o. anglaise) \* Sam. et Dim.: 1:10-3:10-5:10-7:10-9:10  
Sem.: 7:10-9:10  
Couché tard: Ven. & Sam.: 11:00

**TEENAGE MUTANT NINJA TURTLES #3** (v.o. anglaise) (G) Sam. et Dim.: 1:00-3:00-5:00-7:00  
Sem.: 7:00

**POINT OF NO RETURN** (v.o. anglaise) (13 ans) Sam. et Dim.: 6:15-9:00  
Sem.: 9:00  
Couché tard: Ven. & Sam.: 11:15

**BERRI** 849-FILM 1280, rue St-Denis  
LA FLORIDA (v.o. française) (G) \* 1:30-4:00-7:30-9:15  
POINT CRITIQUE (v. française) \* 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30  
LES TORTUES NINJAS 3 (v. française) (G) \* 1:40-3:30-5:30-7:15  
Excepté le 22 avril: 1:40-3:30-5:30

**AGAGUK** (v. française) (13 ans) \* 9:00  
L'ABOMINABLE LUTIN (v. française) (13 ans) \* 1:45-4:45-7:30-9:30  
CIEL DE PARIS (v.o. française) 1:40-3:40-5:40-7:30-9:30

**BROSSARD** 849-FILM Mail Champlain-6500, boul. Taschereau  
COUP DE FOUDRE (v. française) \* Sam. et Dim.: 1:00-3:30-5:30-7:30-9:30  
Sem.: 7:30-9:30  
POINT CRITIQUE (v. française) Sam. et Dim.: 1:15-3:15-5:15-7:20-9:25  
Sem.: 7:20-9:25  
LES TORTUES NINJAS 3 (v. française) (G) \* Sam. et Dim.: 1:00-3:30-5:10-7:15  
Sem.: 7:15  
JACK L'OURS (v. française) (G) \* 9:20

**CARREFOUR LAVAL** 2330, boul. Le Carrefour 849-FILM  
SANS RETOUR (v. française) (13 ans) Sam. et Dim.: 4:00-9:15 / Sem.: 9:15  
AGAGUK (v. française) (13 ans) \* 9:00  
L'ABOMINABLE LUTIN (v. française) (13 ans) \* Sam. et Dim.: 1:40-3:30-5:30-7:35-9:30  
Sem.: 7:35-9:30  
TEENAGE MUTANT NINJA TURTLES 3 (v.o. anglaise) (G) \* Sam. et Dim.: 1:00-3:00-5:00  
Sem.: 7:00-9:00  
JACK L'OURS (v. française) (G) \* 7:20-9:20

**THE SANDLOT** (v.o. anglaise) (G) \* Sam. et Dim.: 1:20-3:20-5:20-7:20-9:20  
Sem.: 7:20-9:20  
COUP DE FOUDRE (v. française) \* Sam. et Dim.: 1:10-3:10-5:10-7:10-9:10  
Sem.: 7:10-9:10  
POINT CRITIQUE (v. française) \* Sam. et Dim.: 1:05-3:05-5:05-7:05-9:05  
Sem.: 7:05-9:05

**CENTRE-VILLE** 849-FILM 2001, Université, Métro McGill  
AGAGUK (v. française) (13 ans) \* Sam. et Dim.: 1:00-3:30-7:00  
Sem.: 3:30-7:00  
JACK L'OURS (v. française) (G) 9:15  
FATALE (v. française) (16 ans) Sam. et Dim.: 1:00-3:30-6:45-9:05  
Sem.: 3:30-6:45-9:05  
UNE ENFANCE A NATASHOUAN (v.o. française) (G) Sam. et Dim.: 1:05-3:05-5:00-7:00-9:00  
Sem.: 3:05-5:00-7:00-9:00  
PARFUM DE FEMME (v. française) (13 ans) Sam. et Dim.: 1:05-4:30-8:00  
Sem.: 4:30-8:00  
SCENT OF A WOMAN (v.o. anglaise) (13 ans) Sam. et Dim.: 1:05-4:30-8:00  
Sem.: 4:30-8:00

**LA BELLE HISTOIRE** (v.o. française) (G) Sam. et Dim.: 1:05-4:35-8:10  
Sem.: 4:35-8:10  
SANS RETOUR (v. française) (13 ans) Sam. et Dim.: 1:10-3:30-7:00-9:15  
Sem.: 3:30-7:00-9:15  
LES NUITS FAUVES (v.o. française) (16 ans) \* Sam. et Dim.: 1:00-4:00-6:45-9:20  
Sem.: 4:00-6:45-9:20  
IMPARDONNABLE (v. française) (13 ans) Sam. et Dim.: 1:00-4:00-6:45-9:20  
Sem.: 4:00-6:45-9:20

**COMPLEXE DESJARDINS** Basilière 1 849-FILM  
MAX ET JÉRÉMIE (v.o. française) (13 ans) \* 2:10-5:00-7:20-9:45  
LA CRISE (v.o. française) (G) \* 1:30-3:25-5:20-7:15-9:10  
L 827 (v.o. française) (13 ans) \* 1:00-3:45-6:30-9:15  
LES ANOUEUSES (v.o. française) 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

**CREMAZIE** 849-FILM 8610, rue St-Denis  
LA FLORIDA (v.o. française) (G) \* Sam. et Dim.: 2:00-4:30-7:00  
Sem.: 7:00  
PARFUM DE FEMME (v. française) (13 ans) \* 9:10

**CINÉPLEX ODEON GUIDE CINÉMA**

**PLACE ALEXIS NIHON** 849-FILM Metro Atwater  
THE SANDLOT (v.o. anglaise) (G) \* 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30  
COP AND A HALF (v.o. anglaise) (G) \* 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30  
LEPRECHAUN (v. anglaise) (13 ans) \* 1:45-3:45-5:45-7:45-9:45

**CÔTE-DES-NEIGES** 849-FILM 6700, Côte-des-Neiges  
CRYING GAME (v.o. anglaise) (16 ans) \* Sam. et Dim.: 1:35-4:10-7:05-9:25  
Sem.: 7:05-9:25  
BORN YESTERDAY (v.o. anglaise) (G) \* Sam. et Dim.: 1:35-3:30-5:25-7:25-9:30  
Sem.: 7:25-9:30  
THE CRUSH (v.o. anglaise) \* Sam. et Dim.: 1:40-3:30-5:20-7:10-9:20  
Sem.: 7:10-9:20  
BOILING POINT (v.o. anglaise) \* Sam. et Dim.: 1:35-3:25-5:20-7:15-9:15  
Sem.: 7:15-9:15  
THE SANDLOT (v.o. anglaise) (G) \* Sam. et Dim.: 1:30-3:25-5:30-7:25-9:20  
Sem.: 7:25-9:20  
INDECENT PROPOSAL (v.o. anglaise) \* Sam. et Dim.: 1:40-4:15-7:00-9:25  
Sem.: 7:00-9:00  
POINT OF NO RETURN (v.o. anglaise) (13 ans) \* Sam. et Dim.: 1:30-3:25-5:20-7:20-9:30  
Sem.: 7:20-9:30  
POINTE-CLAIRE 849-FILM 6361, Trans-Canada  
TEENAGE MUTANT NINJA TURTLES #3 (v.o. anglaise) (G) \* Sam. et Dim.: 1:00-3:00-5:00-7:00  
Sem.: 7:00  
JACK THE BEAR (v.o. anglaise) (G) \* 9:00  
SCENT OF A WOMAN (v.o. anglaise) (13 ans) \* Sam. et Dim.: 2:00-5:00-8:00  
Sem.: 5:00-8:00  
LEPRECHAUN (v. anglaise) (13 ans) \* Sam. et Dim.: 1:40-3:30-5:20-7:20-9:20  
Sem.: 7:20-9:20  
THE SANDLOT (v.o. anglaise) (G) \* Sam. et Dim.: 1:40-3:30-5:30-7:30-9:30  
Sem.: 7:30-9:30  
COP AND A HALF (v.o. anglaise) (G) \* Sam. et Dim.: 1:30-3:25-5:15-7:10-9:10  
Sem.: 7:10-9:10  
UNFORGIVEN (v.o. anglaise) (13 ans) \* Sam. et Dim.: 1:30-4:10-6:45-9:20  
Sem.: 6:45-9:20

**NOUVEL ELYSEE** 288-1857 35, rue Milton Angèle Clark, une rue au nord de Sherbrooke  
ATLANTIS (G) Ven. au Dim.: 1:45-2:30-7:15  
AGAGUK (13 ans) Ven. et Mar.: 7:15  
FATALE (16 ans) Ven. au Dim.: 12:30-5:00-9:30  
Lun. et Mar.: 7:15 mer. et Jeu.: 5:00-9:30  
UNFORGIVEN (13 ans) Ven. au Dim.: 1:40-3:30-5:30-7:30-9:30  
Lun. et Mar.: 5:00-9:30 mer. et Jeu.: 7:15  
PARFUM DE FEMME (13 ans) Ven. au Dim.: 4:15-9:00 Sem.: 9:00

**WESLEY LE POINT SNIPES CRITIQUE**  
C'EST UN FILM QUI A ATTEINT...  
version française de BOILING POINT

**"DEUX FOIS BRAVO!"**  
SINK & THORNTON  
"Beaucoup de rire et de bons souvenirs à chaque coup de bâton! A+"  
-Chuck Henry, KASBYTV

**THE SANDLOT**  
V.O. ANGLAISE

UN FILM "UNIQUE" de MICHEL BENA  
**SANDRINE BONNAIRE LE CIEL DE PARIS**  
UN FILM DE MICHEL BENA

**WESLEY LE POINT SNIPES CRITIQUE**  
C'EST UN FILM QUI A ATTEINT...  
version française de BOILING POINT

**"DEUX FOIS BRAVO!"**  
SINK & THORNTON  
"Beaucoup de rire et de bons souvenirs à chaque coup de bâton! A+"  
-Chuck Henry, KASBYTV

**THE SANDLOT**  
V.O. ANGLAISE

UN FILM "UNIQUE" de MICHEL BENA  
**SANDRINE BONNAIRE LE CIEL DE PARIS**  
UN FILM DE MICHEL BENA

# Le CRTC assouplit les règles des stations FM

Presse Canadienne OTTAWA

■ Plus de musique, moins de commentaires et peut-être davantage de messages publicitaires. C'est ce que les auditeurs des stations de radio FM vont probablement entendre suite aux changements annoncés hier par le CRTC.

Le conseil a décidé d'éliminer quelques règlements, ce qui devrait donner un bon coup de pouce aux stations qui éprouvent des difficultés financières.

Le CRTC libère donc les stations commerciales FM des limites de temps d'antenne qu'elles peuvent accorder aux annonces.

Les règles portant sur le temps d'antenne qu'elles doivent consacrer aux informations et aux interventions parlées disparaissent également, a fait savoir le conseil dans un document rendu public hier.

«L'industrie a considéré qu'une telle souplesse de notre part permettrait aux stations d'offrir une programmation musicale et de commentaires qui répondent au format de chaque station», explique l'organisme de réglementation.

Les chiffres de Statistique Canada indiquent que les pertes totales des 500 stations privées du pays étaient de 41 millions en 1991 et de 26 millions l'année précédente.

Ainsi disparaissent les anciens règlements qui imposaient aux stations commerciales de consacrer au moins 15 p. cent de leur programmation à du contenu parlé et de diffuser au moins trois heures hebdomadaires d'informations.

Les stations commerciales FM des marchés desservis par plus d'une station commerciale doivent maintenant consacrer au moins un tiers de leur temps d'antenne hebdomadaire à la programmation de productions locales; a ajouté le conseil.

Les stations qui ne respectent pas ces obligations ne seront pas autorisées à diffuser de la publicité locale.

Mais les règles portant sur la programmation locale ne s'appliqueront pas aux stations AM, comme on l'avait proposé au départ.

Le conseil a dit qu'il allait continuer d'encourager la programmation locale AM mais reconnaît les difficultés financières de plusieurs stations.

Quand ces stations voudront renouveler leur licence, on leur demandera de préciser le temps d'antenne qu'elles entendent consacrer à la programmation locale.

La programmation locale est la production radiophonique réalisée par ou exclusivement pour la station. Cela comprend, entre autres, un bulletin d'information ou l'émission d'un disc-jockey — montée dans les studios de la station — et utilisant les services d'un annonceur local.

Le conseil autorisera aussi les stations de radio des campus à diffuser jusqu'à 504 minutes de publicité par semaine avec un maximum de quatre minutes par heure.

Mais c'est 126 minutes de temps d'antenne (sur 504) qu'elles pourront accorder aux annonces conventionnelles. Le reste du temps ne peut être consacré qu'à de simples interventions identifiant les commanditaires d'une émission.

L'Association des diffuseurs canadiens, qui représente les stations privées, s'est opposée à l'autorisation de diffuser des publicités octroyées aux stations de radio des campus.

L'association craignait qu'un assouplissement des politiques du CRTC ne permette aux stations des campus de gruger le marché des annonceurs des stations privées, déjà fort mal en point.

# ÉVITEZ LES REQUINS

Vous en avez assez des vendeurs qui ne cherchent qu'à faire une bouchée de votre portefeuille? Chez Avo Mazda, il n'y a aucun requin, juste des sourires amicaux et du café chaud. Aucune pression, aucune décision spontanée, nous prenons le temps de comprendre vos besoins. Il n'y a que la compétition qui a peur de nous!

Cette semaine, profitez de notre offre exceptionnelle sur la prestigieuse 626 Cronos. Faites un essai, constatez la souplesse de sa tenue de route et son confort. Et rappelez-vous: aucune offre raisonnable ne sera refusée.

**LE CONCESSIONNAIRE DE CONFIANCE**

**MAZDA**  
JE ME SENS BIEN

**AMO** 4815 Buchan 737-7373  
Une rue au nord de Jean-Talon (coin Victoria)

Spectacles

CINÉMA

ABOMINABLE (L') LUTIN

Berri (4): 13 h 45, 15 h 45, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Carrefour Laval (2): 19 h 35, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 40, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 35, 21 h 30. Cinéma Terrebonne (8): 19 h 10, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 45, 15 h 45, 17 h 30, 19 h 35, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h. Longueuil (2): 19 h 10, 21 h 30; sam., dim.: 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 21 h 30. Rex (St-Jean): 19 h, 21 h; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

ADVENTURES OF HUCK FINN

Famous 8 (6): 19 h 05; sam., dim.: 12 h 05, 14 h 25, 16 h 35, 19 h 05. Loews (4): 12 h 05, 14 h 30, 16 h 35, 19 h 15, 21 h 35.

A FEW GOOD MEN

Palace: 15 h, 19 h. Dernier spectacle sam.: 23 h 15.

AGAGUK V.F.

Berri (5): 21 h. Carrefour Laval (1): 19 h; sam., dim.: 13 h, 19 h. Cinéplex Centre-Ville (1): 15 h 30, 19 h; sam., dim.: 13 h, 15 h, 30, 19 h.

ALADDIN

Famous 8 (11): Sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h. Centre Eaton (13): 12 h 40, 14 h 25.

ALADDIN V.F.

Châteauguay (3): Sam., dim., mar.: 13 h. Laval (3): Sam., dim.: 12 h 30, 14 h 30, 16 h 40. Cinéma Terrebonne (1): 19 h; sam., dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10. Parisien (3): 12 h 20, 14 h 20, 16 h 20. Versailles (5): Sam., dim., mar.: 12 h 50, 14 h 45, 16 h 40.

ALIVE

Palace: 14 h 15, 19 h.

AMOUR (L') EN TROP

Imperial (1), Joliette: 19 h, 21 h; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h. Parisien (5): 12 h 10, 16 h 25, 18 h 50, 21 h 05. Plaza Repentigny (3): 19 h, 21 h; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

AMOUREUX (LES)

Complexe Desjardins (4): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

ANAL ENCOUNTERS

L'Amour: 11 h, 14 h, 17 h, 20 h.

ARMÉE (L') DES TENÉBREES

Capitol (St-Jean): 21 h 15. Du Plateau (1): 19 h, 21 h. Omega (5), Longueuil: 19 h 30, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 30, 21 h 30.

ARMY OF DARKNESS

Palace: 13 h, 17 h 15, 21 h 25.

AVENTURES (LES) DU HUCK FINN

Carrefour du Nord (4, St-Jérôme): 19 h; sam., dim.: 2 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h. Cinéma Terrebonne (4): 18 h 45; sam., dim.: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15. Greenfield (5): 18 h 45; sam., dim.: 13 h 45, 15 h 45, 17 h 50, 19 h 55, 21 h 55. Imperial (Joliette): 19 h 30, 21 h 40; sam., dim.: 12 h 45, 15 h, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40. Laval (9): 19 h; sam., dim.: 12 h, 14 h 20, 16 h 40. Parisien (11): 13 h 30, 16 h, 20 h 45. Plaza Repentigny (6): 19 h 30; sam., dim.: 12 h 45, 17 h 15, 19 h 30, Versailles (6): 19 h 10; sam., dim.: 12 h 40, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 10.

BELLE (LA) HISTOIRE

Cinéplex Centre-Ville (6): 16 h 35, 20 h 10; sam., dim.: 13 h 05, 16 h 35, 20 h 10.

BENNY & JOON

Centre Eaton (1): 13 h, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 30. Famous 8 (7): 19 h 05, 21 h 25; sam., dim.: 12 h 15, 14 h 35, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 25. Laval (10): 19 h, 21 h 0; sam., dim.: 12 h 20, 14 h 30, 16 h 50, 19 h, 21 h 10. Dernier spectacle sam.: minuit. Versailles (3): 19 h, 21 h 10; sam., dim., mar.: 12 h 30, 14 h 30, 16 h 35, 19 h, 21 h 10. Dernier spectacle sam.: 23 h 20.

BOILING POINT

Astre (3): 19 h 10, 21 h 10; sam., dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h. Centre Eaton (2): 12 h 30, 14 h 35, 16 h 30, 19 h, 21 h 15. Dernier spectacle sam.: 23 h 35. Dorval (1): 19 h 10, 21 h 20; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 10, 21 h 20. Du Parc (1): 19 h, 21 h. Famous 8 (5): 19 h, 21 h 10; sam., dim.: 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h 10. Laval (4): 19 h, 21 h 10; sam., dim.: 12 h 50, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 10. Dernier spectacle sam.: minuit. Plaza Côte-des-Neiges (4): 19 h 15, 21 h 15; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 15. Versailles (4): 19 h 25, 21 h 30; sam., dim., mar.: 13 h, 15 h, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 30. Dernier spectacle sam.: 23 h 40.

BORN YESTERDAY

Centre Eaton (6): 14 h 45, 21 h 10. Dernier spectacle sam.: 23 h 25. Famous 8 (1): 19 h 10, 21 h 25. Laval (11): 19 h, 21 h 20; sam., dim.: 12 h 40, 14 h 40, 16 h 45, 19 h, 21 h 20. Dernier spectacle sam.: minuit. Plaza Côte-des-Neiges (2): 19 h 25, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 35, 15 h 30, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 30.

CB2

Palace: 14 h 25, 19 h 55.

CHAPLIN

Palace: 16 h 20, 21 h 05; lun., merc.: 21 h 05.

CIEL DE PARIS

Berri (5): 13 h 40, 15 h 40, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 30.

COP AND A HALF

Astre (2): 19 h, 20 h 45; sam., dim.: 13 h, 14 h 45, 16 h 30, 20 h 15, 22 h. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45. Châteauguay (3): Sam., dim., mar.: 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 30; ven., lun., merc., jeu.: 19 h 15, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Decarie (1): 19 h, 21 h; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Place Alexis Nihon (2): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Pointe-Claire (5): 19 h 10, 21 h 10; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 25, 17 h 15, 19 h 10, 21 h 10.

COUP DE FOUDRE

Brossard (1): 19 h 30, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Carrefour Laval (5): 19 h 10, 21 h 10; sam., dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Cinéma Joliette (3): 21 h 30; sam., dim.: 16 h, 21 h 30. Cinéma Langellier (3): 19 h 15, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 14 h 45, 16 h 45, 19 h 15, 21 h. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h. Cinéma Terrebonne (5): 19 h 15, 21 h; sam., dim.: 13 h, 14 h 45, 16 h 45, 19 h 15, 21 h. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h. Parisien (1): 21 h 15. Plaza Repentigny: 21 h 40; sam., dim.: 15 h, 21 h 40. St-Basile (3): 19 h, 21 h; sam., dim.: 19 h, 21 h.

CRISIS (LA)

Complexe Desjardins (2): 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10.

CRUSH (THE)

Centre Eaton (6): 12 h 50, 16 h 40, 19 h 15. Famous 8 (6): 21 h 25. Laval (12): 19 h 20, 21 h 40; sam., dim.: 12 h 50, 15 h, 17 h, 19 h 20, 21 h 40. Dernier spectacle sam.: minuit. Plaza Côte-des-Neiges (3): 19 h 10, 21 h 20; sam., dim.: 13 h 40, 15 h 30, 17 h 20, 19 h 10, 21 h 20.

CRYING GAME

Famous 8 (3): 19 h 45, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 15, 16 h, 18 h 45, 21 h 30. Loews (3): 12 h 15, 14 h 35, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 25. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45. Plaza Côte-des-Neiges (1): 19 h 05, 21 h 25; sam., dim.: 13 h 35, 16 h 10, 19 h 05, 21 h 25.

DRACULA

Palace: 14 h 45, 19 h. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

DRACULA V.F.

Cine-Parc St-Eustache (3). Ven., sam., dim.: des 19 h.

ENFANCE (UNE) A NATASOUAN

Dauphin (2). Sam. et tous les soirs: 19 h 15, 21 h 15; dim.: 13 h 45, 15 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 15.

ENFANTS (LES) DU DIMANCHE

Dauphin (1). Sam. et tous les soirs: 19 h, 21 h 20; dim.: 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 20.

ENRAGE (L')

Cinéma Langellier (1): 21 h 05. Cinéma Terrebonne (1): 20 h 50; sam., dim.: 19 h, 21 h 10. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 20. Omega (1), Longueuil: 21 h 10.

FALLING DOWN

Palace: 12 h 15, 14 h 15, 19 h; lun., merc.: 12 h 15, 14 h 15. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

FAR (A) OFF PLACE

Centre Eaton (5): 12 h 35.

FATALE V.F.

Cinéplex Centre-Ville (2): 15 h 30, 18 h 45, 21 h 05; sam., dim.: 13 h, 15 h 30, 18 h 45, 21 h 05.

FIRE IN THE SKY

Palace: 13 h 10, 5 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

FLIRTING

Du Parc (3): 19 h 15, 21 h 15.

FLORIDA (LA)

Berri (1): 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 15. Capitol (St-Jean): 19 h. Carrefour du Nord (5, St-Jérôme): 19 h 20, 21 h 35; sam., dim.: 12 h 35, 17 h 05, 19 h 20, 21 h 35. Châteauguay (5). Sam., dim., mar.: 15 h, 15 h 30, 19 h 15, 21 h 30; ven., lun., merc., jeu.: 19 h 15, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Cinéma Joliette (3): 19 h, 21 h 30. Cinéma Langellier (5): 18 h 45, 21 h; sam., dim.: 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h, 21 h 10. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h. Cinéma Terrebonne (6): 19 h, 21 h 10; sam., dim.: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Cremazie. Sam. et tous les soirs: 19 h; dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h. Dorval (3): 19 h 05, 21 h 25; sam., dim.: 12 h, 14 h 20, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 25. Du Plateau (2): 12 h 30, 14 h 40, 17 h, 19 h 15, 21 h 30. Laval 2000 (2): 19 h 10, 21 h 20; sam., dim.: 14 h 15, 16 h 30, 19 h 10, 21 h 20. Longueuil (1): 19 h, 21 h 20; sam., dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 20. Plaza Repentigny: 19 h

15, 21 h 30; sam., dim.: 17 h, 19 h 15, 21 h 30. St-Basile (2): 19 h 15, 21 h 30; sam., dim.: 12 h 30, 14 h 40, 17 h, 19 h 15, 21 h 30.

GARDE DU CORPS

Cine-Parc St-Eustache (1). Ven., sam., dim.: des 19 h.

GROUNDHOG DAY

Faubourg Ste-Catherine (4): 13 h 45, 16 h 15, 19 h, 21 h; merc.: 13 h 45, 16 h 15, 21 h 30.

HOME ALONE

Palace: 12 h 15.

HOMEWARD BOUND

Famous 8 (8). Sam., dim.: 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30.

HOMMES (DES) D'HONNEUR

Cine-Parc St-Eustache (2). Ven., sam., dim.: des 19 h.

HOWARD'S END

Faubourg Ste-Catherine (2): 14 h, 17 h, 20 h.

HUSH-A-BYE-BABY

Palace: 13 h 15, 17 h 30, 21 h 30.

IMAX - L'HOMME ET LA BÊTE - LES FEUX DU KOWEIT

Vieux-Port de Montréal: 10 h, 13 h 30, 15 h 15, 17 h, 19 h (version française); 11 h 45, 20 h 45 (version anglaise).

IMAX - LES ROLLING STONES

Vieux-Port de Montréal: 22 h 30 (vendredi et samedi).

IMPARDONNABLE

Greenfield (3): 21 h. Laval (6): 18 h 40, 21 h 10. Dernier spectacle sam.: 23 h 40.

IMPARDONNABLE V.F.

Carrefour du Nord (4, St-Jérôme): 21 h 05. Châteauguay (2): 19 h, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45. Cinéma Joliette (3): 19 h; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30. Cine-Parc St-Eustache (1). Ven., sam., dim.: des 19 h. Cinéplex Centre-Ville (9): 16 h, 18 h 45, 21 h 20; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 20.

INDECENT PROPOSAL

Astre (1): 19 h, 21 h 20; sam., dim.: 13 h, 15 h 20, 19 h 20. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Dorval (2): 19 h 15, 21 h 35; sam., dim.: 12 h 15, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 15, 21 h 35. Famous 8 (4): 18 h 45, 21 h 15; sam., dim.: 13 h, 15 h 45, 18 h 45, 21 h 15. Laval (2): 18 h 40, 21 h; sam., dim.: 13 h 20, 15 h 50, 18 h 40, 21 h. Dernier spectacle sam.: 23 h 50. Loews (1): 13 h 15, 15 h 50, 18 h 30, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 35. Plaza Côte-des-Neiges (6): 19 h, 21 h 25; sam., dim.: 13 h 40, 16 h 15, 19 h, 21 h 25.

INDOCHINE

Centre Eaton (3): 16 h 45, 19 h 45. Dernier spectacle sam.: 23 h. Parisien (2): 13 h 50, 17 h, 20 h 15.

JACK L'OURS

Brossard (3): 21 h 20. Carrefour Laval (3): 19 h 20, 21 h 20. Cinéma Langellier (4): 19 h; sam., dim.: 13 h, 19 h. Cinéplex Centre-Ville (1): 21 h 15.

JACK THE BEAR

Faubourg Ste-Catherine (3): 21 h 10. Pointe-Claire (1): 21 h.

JOUR DE LA MARMOTTE (LE)

Cine-Parc St-Eustache (2). Ven., sam., dim.: des 19 h. Laval (9): 21 h 20. Dernier spectacle sam.: 23 h

50. Omega (4, Longueuil): 19 h 25, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 25, 21 h 30. Versailles (6): 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 45.

LEPRECHAUN

Place Alexis Nihon (3): 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 45. Pointe-Claire (3): 19 h 20, 21 h 20; sam., dim.: 13 h 40, 15 h 30, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

LEZ 2

Complexe Desjardins (3) 13 h, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 15.

MAD LOVE

L'Amour: 12 h 30, 15 h 30, 18 h 30, 21 h 30.

MAX ET JEREMIE

Complexe Desjardins (1): 14 h 10, 17 h, 19 h 20, 21 h 45.

NUITS (LES) FAUVES

Cinéplex Centre-Ville (8): 16 h, 18 h 45, 21 h 20; sam., dim.: 13 h, 16 h, 18 h 45, 21 h 20.

PARFUM DE FEMME

Cinéma Langellier (4): 21 h; sam., dim.: 15 h, 21 h. Cinéplex Centre-Ville (4): 16 h 30, 20 h; sam., dim.: 13 h 05, 16 h 30, 20 h. Commodore (Cartier-Ville): 19 h. Omega: 21 h 10. Rex (St-Jean): 20 h; sam., dim.: 14 h, 17 h, 20 h.

PASSION FISH

Loews (5): 12 h 45, 15 h 30, 18 h 20, 21 h.

PETER'S FRIENDS

Du Parc (2): 19 h 10, 21 h 10.

PINK FLOYD - THE WALL

Palace. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

POINT CRITIQUE

Berri (2): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Brossard (2): 19 h 20, 21 h 25; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25. Carrefour du Nord (5, St-Jérôme): 19 h 10, 21 h 10; sam., dim.: 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Carrefour Laval (6): 19 h 05, 21 h 05; sam., dim.: 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05. Châteauguay (6). Sam., dim., mar.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 30; ven., lun., merc., jeu.: 19 h 15, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Cinéma Joliette (1): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 30, 16 h; 19 h, 21 h 30. Cinéma Langellier (6): 19 h 10, 21 h 10; sam., dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 10. Cinéma Terrebonne (2): 19 h 10, 21 h 10; sam., dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

POINT OF NON RETURN

Astre (4): 21 h; sam., dim.: 18 h 15, 21 h. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 15. Famous 8 (8): 19 h, 21 h 30. Laval (7): 19 h 20; sam., dim.: 12 h 10, 14 h 20, 16 h 50, 19 h 20. Loews (2): 12 h 10, 14 h 20, 16 h 30, 19 h, 21 h 20. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 40. Plaza Côte-des-Neiges (7): 19 h 20, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 30.

PROPOSITION INDECENTE

Boîte à Films (1, St-Jean). Sam. et tous les soirs: 19 h, 21 h 25; dim.: 13 h, 15 h 25, 19 h, 21 h 25. Carrefour du Nord (1, St-Jérôme): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30. Châteauguay (1). Sam., dim., mar.: 13 h, 15 h 30, 19 h, 21 h 30; ven., lun., merc., jeu.: 19 h, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45. Cinéma Terrebonne (3): 19 h, 21 h 20; sam., dim.: 13 h 10, 15 h 30.

19 h, 21 h 20. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Greenfield (1): 18 h 45, 21 h 05; sam., dim